



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

49^e séance plénière

Jeudi 11 novembre 2010, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 29 et 119 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Conseil de sécurité (A/65/2)

**Question de la représentation équitable
au Conseil de sécurité et de l'augmentation
du nombre de ses membres et questions
connexes**

M. De Borja (Philippines) (*parle en anglais*) :
Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'avoir fait figurer la réforme du Conseil de sécurité parmi les priorités de votre ordre du jour, qui est déjà chargé. D'autre part, je tiens à féliciter S. E. l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, qui a été reconduit dans la fonction de Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Je tiens par ailleurs à remercier S. E. l'Ambassadeur Sir Mark Lyall Grant, Représentant permanent du Royaume-Uni et Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, d'avoir présenté ce matin le rapport annuel du Conseil (A/65/2), préparé par le Nigéria, sur l'état d'avancement des travaux du Conseil (voir A/65/PV.48).

Les Philippines s'associent à la position présentée à la 48^e séance par le Représentant permanent de la République arabe d'Égypte, qui s'est exprimé au nom

du Mouvement des pays non alignés. Toutefois, ma délégation tient à mettre l'accent sur plusieurs points essentiels.

La position des Philippines sur la question est bien connue et reste inchangée. Au même titre que de nombreux États Membres, les Philippines appuient de manière résolue et constructive la réforme du Conseil de sécurité. Cette position remonte aux années qui ont suivi la création de l'ONU, lorsque les Philippines, en tant que Membre fondateur, ont plaidé en faveur des réformes du Conseil plusieurs années après sa création afin de le rendre plus réceptif et plus efficace.

Revenons au présent : les Philippines sont l'un des États Membres qui ont demandé au Président, après plusieurs cycles de pourparlers, de mettre par écrit les positions et les vues des différentes délégations. Nous sommes donc extrêmement satisfaits que le Président ait entendu notre appel et su produire un texte qui reflète l'ensemble des propositions sur les questions essentielles. Certains préfèrent l'appeler texte composite alors que d'autres souhaitent l'appeler texte de négociations. Quelle que soit la préférence, il est évident que nous disposons à présent d'un projet de travail qui peut servir de base à des négociations concrètes et substantielles au cours desquelles des amendements ou des révisions pourront être présentés.

Les Philippines sont heureuses que leurs propositions sur toutes les questions essentielles soient reflétées dans le texte. Je voudrais simplement aborder

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'une des propositions des Philippines qui a retenu l'attention des autres délégations, à savoir notre proposition concernant le nombre de membres dans un Conseil de sécurité élargi. Oui, les Philippines proposent que le Conseil soit constitué de 31 membres, un nombre considéré par certains comme trop extrême, si ce n'est une vaine illusion. Il y a bien entendu une explication derrière ce nombre. La taille du futur Conseil de sécurité doit se conformer aux principes de la répartition géographique équitable et de la répartition régionale équilibrée. Dans le même temps, j'ajoute que cette proposition est non seulement futuriste – car le nombre anticipe la taille idéale du Conseil dans les années et les décennies à venir –, mais démocratique et représentative de tous les États Membres de l'Organisation.

Je ne vais pas énumérer les détails ou les éléments de cette proposition par manque de temps. Qu'il suffise de dire que notre délégation estime que si nous avons l'occasion, au cours de négociations futures, d'exposer notre position sur la question, les autres délégations l'envisageront sérieusement et y apporteront une réponse favorable.

Les Philippines reconnaissent que la réforme du Conseil de sécurité est une tâche qui s'inscrit dans le temps et non une solution à court terme. Cependant, nous ne devons pas en déduire que les négociations intergouvernementales doivent se poursuivre indéfiniment. Oui, il est impératif de réfléchir sur l'ensemble de nos vues et de nos positions – cela fait partie de notre procédure démocratique –, mais nous devons également convenir d'une date pour l'arrêt des conversations et le début des négociations.

Nous avons déjà suffisamment conversé. En fait, nous devons passer de la rhétorique à l'action, nous devons nous asseoir et négocier – être d'accord ou non, selon le cas – mais au bout du compte, nous devons produire les résultats que nous sommes tous désireux d'obtenir.

À cet égard, la délégation philippine propose au Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité de créer un groupe spécial qui l'aidera à établir un plan de travail, à fixer un calendrier pour les négociations et à définir les modalités selon lesquelles les accords conclus sur des questions spécifiques seront reflétés dans un texte qui devra ensuite être approuvé et adopté par l'Assemblée générale.

Soyons réalistes. Nous n'espérons pas parvenir immédiatement à un accord sur toutes les questions. Les Philippines ne peuvent donc pas souscrire à la vue selon laquelle rien n'est décidé tant que tout n'est pas décidé. Nous ne pourrions parvenir à un accord général sur la réforme du Conseil de sécurité qu'en procédant par étapes, une étape à la fois. Ce n'est qu'après nous être mis d'accord sur tous les éléments que nous pourrions nous mettre d'accord sur la totalité de ces éléments.

Il nous reste beaucoup à faire et de nombreux obstacles à franchir, mais cela doit pousser chacun d'entre nous à travailler encore plus dur. Nous devons conserver notre foi et notre enthousiasme en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité. Aucune réalisation importante ne sera jamais possible si elle n'est pas alimentée et appuyée par l'enthousiasme et par la croyance qu'il est possible de réussir.

Monsieur le Président, nous apprécions à sa valeur votre direction capable et compétente, et nous vous remercions une nouvelle fois de donner priorité à la réforme du Conseil de sécurité sur l'ordre du jour de l'Assemblée. Les Philippines se tiennent prêtes à vous assister, ainsi que l'Ambassadeur Tanin, et à jouer un rôle constructif afin d'atteindre notre objectif commun, qui est de voir un Conseil de sécurité plus représentatif, responsable, démocratique, transparent, réceptif et efficace.

M. Cuello Camilo (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : La République dominicaine remercie l'Ambassadeur Sir Mark Lyall Grant, Représentant permanent du Royaume-Uni et Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, de sa présentation détaillée du rapport du Conseil de sécurité (A/65/2) dont sont saisis les membres de l'Assemblée. D'autre part, nous sommes extrêmement reconnaissants envers la délégation sœur du Nigéria de son rôle dans la préparation du rapport.

La République dominicaine se félicite tout particulièrement du suivi, par le Conseil de sécurité, de la situation difficile qui persiste chez notre voisin, la République d'Haïti. Nous lui sommes notamment reconnaissants d'avoir agi rapidement après le séisme tragique survenu le 12 janvier, en autorisant l'augmentation des effectifs militaires et policiers de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

La République dominicaine est convaincue que le suivi de la situation en Haïti par le Conseil de sécurité conduira tôt ou tard au renforcement de la capacité du peuple haïtien de prendre en main son propre destin. Nous sommes persuadés que sa transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix sera couronnée de succès, avec des institutions solides qui consolident la primauté du droit et incitent tous les Haïtiens à avoir de nouveau confiance dans un avenir de prospérité et de justice sociale, dans lequel des emplois sont créés en Haïti pour tous les Haïtiens.

La République dominicaine se félicite donc à cet égard de l'adoption de la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité sur les stratégies de transition et de retrait (S/PRST/2010/2), qui a permis d'adopter le point de vue selon lequel le maintien de la paix accompagne et ne remplace pas les stratégies politiques sur le terrain.

La République dominicaine ne doute donc pas que le maintien de la paix aura des objectifs plus clairement définis et assortis d'un calendrier précis afin de rétablir dans les territoires en situation de conflit des conditions leur permettant de vivre en paix, de surmonter une fois pour toutes les causes du conflit et, ainsi, de démanteler, le cas échéant, l'opération de maintien de la paix, une fois la mission accomplie.

Malgré les efforts déployés par les membres du Conseil de sécurité, le rapport annuel souffre toujours d'une absence de perspective analytique, offrant des informations détaillées tant sur les séances publiques que sur les consultations officieuses, qui nous permettraient de mieux assimiler ce document de 223 pages, 27 d'entre elles étant consacrées à la présentation des travaux du Conseil, 21 à ses organes subsidiaires et 186 à des informations de référence sur les documents adoptés, examinés ou reçus. Il manque en outre des informations qui nous permettraient de comprendre pourquoi des conflits décisifs pour la paix et la sécurité internationales, notamment la situation au Moyen-Orient, ne sont toujours pas réglés.

La République dominicaine salue toutefois les efforts déployés par les membres du Conseil pour renforcer la transparence et la responsabilité dans le cadre de leurs travaux importants. À cet égard, la République dominicaine convient du caractère constructif de la note adoptée sous la présidence japonaise du Groupe de travail informel sur la documentation (S/2010/507), qui contribuera assurément à améliorer les méthodes de travail du

Conseil tout en créant pour tous les États Membres davantage de possibilités de mieux comprendre les travaux du Conseil et de prendre part à l'examen des questions et préoccupations d'intérêt commun inscrites à son ordre du jour.

Les méthodes de travail du Conseil de sécurité ne pourront être vraiment améliorées que si le Conseil est réformé. C'est pourquoi nous comptons une fois encore sur la direction éclairée de l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan.

La République dominicaine est pour une réforme intégrale du Conseil de sécurité qui porte sur les cinq éléments clefs définis dans l'importante décision 62/557 de l'Assemblée générale : les catégories de membres, la question du veto, la représentation régionale, la taille d'un Conseil élargi et ses méthodes de travail, et la relation entre le Conseil et l'Assemblée générale.

Étant donné que la position de la République dominicaine à l'égard de chacun de ces éléments est dans les comptes rendus officiels, je saisis cette occasion pour rappeler une fois encore notre conviction que la structure actuelle de la composition du Conseil est déséquilibrée. De nouveaux pays doivent pouvoir siéger au Conseil, notamment les petits États insulaires en développement qui contribuent pour beaucoup au règlement des conflits politiques au niveau régional et à la promotion de réponses conjointes aux nouveaux défis à la sécurité tels que les changements climatiques ou la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles et l'action face aux catastrophes naturelles.

Des régions telles que l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes ne participent, en outre, pas au Conseil de sécurité comme elles le devraient à la lumière des réalités politiques du XXI^e siècle. C'est la raison pour laquelle la République dominicaine espère que le vibrant appel que nous avons récemment entendu en faveur d'un Conseil de sécurité efficace, performant, crédible et légitime trouvera un écho dans la volonté politique et l'attachement des États Membres à la réforme imposée par notre époque.

M^{me} Kolontai (Biélorus) (*parle en russe*) : La République du Biélorus a toujours préconisé une démarche constructive s'agissant de la question de la réforme du Conseil de sécurité, comme nous l'avons répété pendant le processus de négociation. Nous pensons que l'objectif fondamental de la réforme du Conseil doit être d'accroître son efficacité.

Nous nous félicitons des activités menées par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Tanin, en tant que Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

Le Bélarus a à cœur de voir la réforme du Conseil de sécurité conduire à une répartition plus équilibrée et plus équitable des pouvoirs du Conseil. Nous appuyons l'augmentation du nombre des membres du Conseil en allouant des sièges supplémentaires à tous les groupes régionaux. Nous appelons l'attention des membres sur la sous-représentation du Groupe des États d'Europe orientale parmi les membres non permanents. Nous réaffirmons qu'il faut augmenter la représentation de ce groupe de pays parmi les membres non permanents du Conseil.

Quant à la question des méthodes de travail du Conseil de sécurité, nous notons qu'il importe de faire participer les délégations non membres aux travaux du Conseil. Sur ce point, nous nous félicitons de la pratique adoptée ces dernières années par le Conseil de sécurité qui consiste à faire des exposés réguliers à ces délégations.

Nous nous félicitons également des contacts réguliers entretenus entre les Présidents de l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité afin d'échanger des informations et de ce que les États Membres soient tenus informés de ces contacts.

Le Bélarus appuie la participation des États non membres du Conseil à la prise des décisions qui présentent un intérêt pour eux. Nous sommes également favorables à l'élargissement de la pratique consistant à organiser des réunions publiques et à une interaction étroite entre les comités de sanctions et les États faisant l'objet de ces sanctions.

Nous pensons également que le Conseil devrait éviter d'inscrire à son ordre du jour des questions qui sont du ressort de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Nous estimons que les tentatives visant à faire au Conseil le point de l'évolution de la situation politique intérieure des États Membres qui ne présentent pas de menaces pour la paix et la sécurité internationales sont sans fondements juridiques et sapent la réputation du Conseil.

La République du Bélarus est favorable à la préservation et au renforcement du rôle du Conseil de

sécurité en tant qu'élément principal du système de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Almansoor (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier sincèrement S. E. le Représentant permanent du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Sir Mark Lyall Grant, Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, de son exposé détaillé sur le rapport annuel du Conseil de sécurité publié sous la cote A/65/2, que nous examinons au titre du paragraphe 1 de l'Article 15 de la Charte des Nations Unies.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par le Président du Mouvement des pays non alignés sur ce sujet (voir A/65/PV.48).

Il est effectivement opportun que l'Assemblée générale examine ces deux points de l'ordre du jour – le rapport du Conseil de sécurité et la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes – simultanément, car ils sont étroitement liés. Nous pouvons ainsi procéder à une évaluation utile des travaux du Conseil, compte tenu de la grande importance que ces questions revêtent aux yeux des États Membres, en nous appuyant sur les données rassemblées au fil des ans.

Il convient de noter que si le rapport annuel du Conseil de sécurité est important en soi, son examen à l'Assemblée générale offre aux États Membres une excellente occasion d'exprimer leurs vues sur le précieux travail réalisé durant la période considérée par le Conseil, organe principal de l'ONU à qui revient, en vertu de la Charte, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Selon nous, ce rapport est important tout d'abord parce qu'il présente les activités du Conseil mais également du fait de son processus préparatoire et de sa teneur, puisqu'il expose clairement les méthodes de travail du Conseil de sécurité et sa façon d'aborder les questions dont il est saisi.

À cet égard, je voudrais faire quelques observations que j'estime pertinentes.

La pratique annuelle de l'élaboration et de l'examen de ce rapport offre l'occasion à tous les États Membres de faire des observations et des commentaires sur les activités et les décisions du Conseil de sécurité, qui nous concernent tous. Nous avons pu le constater ces dernières années dans le cadre de l'examen de cette question, les États Membres

estiment que ce débat annuel pourrait s'avérer encore plus utile si le rapport contenait des informations plus détaillées et était plus analytique. Ils seraient ainsi mieux au fait des délibérations conduites au sein du Conseil et pourraient encourager de meilleures décisions. Notre tâche serait facilitée si nous obtenions toutes les informations possibles sur les travaux du Conseil et si le nombre de séances publiques et d'exposés était multiplié, tandis qu'on limiterait celui des séances de consultations privées.

Compte tenu de l'importance et du caractère vital de ses travaux, la communauté internationale et les États Membres de l'ONU attendent du Conseil qu'il soit très performant car ses activités sont scrutées et observées par tous. Dans de nombreux cas, le Conseil doit déployer davantage d'efforts pour que les décisions essentielles qu'il prend afin de régler les questions importantes qui menacent la stabilité et de faire régner la paix et l'harmonie tiennent compte des attentes de la communauté internationale à l'égard de l'ONU et de cet organe. Il importe également d'expliquer les circonstances qui empêchent parfois le Conseil de trouver une issue à certaines situations importantes dont il est saisi, et ce, afin que les États Membres puissent identifier les points faibles et les lacunes et proposer des solutions adaptées.

Ma délégation apprécie beaucoup les travaux réalisés par le Conseil et les missions effectuées par ses membres. Nous sommes conscients de l'importance de la responsabilité qu'il assume dans le traitement des questions de plus en plus nombreuses inscrites à son programme de travail. La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales revient au Conseil de sécurité et doit le demeurer, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Cette responsabilité doit être exercée avec la plus grande efficacité et de manière à trouver des solutions appropriées aux problèmes examinés.

Nous pouvons affirmer que le Conseil de sécurité a traité avec sérieux de nombreuses questions et s'est acquitté de ce mandat de manière très responsable. Ma délégation apprécie l'intérêt que le Conseil accorde au continent africain, théâtre de nombreux conflits que le Conseil a examinés de manière constructive et avec la plus grande attention. De même, nous apprécions également l'attention qu'il porte à de nombreuses questions internationales, ce qui nous amène à lui dire notre reconnaissance.

Toutefois, le Conseil n'est pas parvenu à trouver une solution à d'autres sujets extrêmement importants, comme la question palestinienne, qui ne fait toujours pas l'objet de l'attention et de l'intérêt requis pour la régler. La participation des États concernés aux délibérations du Conseil, en particulier ceux qui sont des acteurs de premier plan dans les situations considérées, pourrait être utile et donner de bons résultats, si cette pratique est mise en œuvre de manière efficace. Elle permettrait de trouver rapidement des solutions aux problèmes, ce à quoi aspirent les États Membres, qui poursuivent tous le même objectif, à savoir le règlement des différends et des conflits internationaux qui touchent la communauté internationale. À cet égard, il importe de renforcer les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale afin que soit dûment assumée la responsabilité définie dans la Charte et de consolider ainsi les principes des Nations Unies.

Les négociations intergouvernementales consacrées à la réforme du Conseil de sécurité ont été lancées avec succès durant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, conformément à la décision 62/557 de l'Assemblée. Les États Membres ont depuis salué cette avancée, pleinement convaincus de l'importance de cette réforme urgente. En effet, le Conseil de sécurité ne reflète plus les réalités géostratégiques actuelles, ce qui impose de le rendre plus représentatif pour qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

Il est important que les négociations intergouvernementales en cours sur cette question se déroulent de manière transparente et réaliste afin d'aboutir à des propositions pratiques et applicables qui recueillent une large adhésion politique des États Membres. Pour répondre aux demandes formulées par les dirigeants du monde entier au Sommet mondial de 2005, concernant la nécessité de réformer sans délai le Conseil de sécurité, la réforme doit être réalisée de manière globale, équilibrée, transparente et cohérente et doit garantir une représentation géographique équitable et équilibrée.

Il faut également augmenter le nombre de membres du Conseil de sécurité et améliorer ses méthodes de travail. En outre, son programme de travail doit tenir compte des besoins et des intérêts aussi bien des pays en développement que des pays développés. Il faut aussi accorder un siège à la Ligue des États arabes, qui pourrait être occupé à tour de rôle

par ses membres, comme le veut la pratique établie par la Ligue.

Il importe également de respecter les pouvoirs respectifs des organes principaux de l'ONU afin qu'on ne leur porte pas atteinte. Conformément à la Charte, c'est au Conseil de sécurité qu'il incombe au premier chef d'examiner les questions qui menacent la paix et la sécurité internationales. Les relations entre le Conseil et l'Assemblée générale, qui représente l'autorité législative de l'Organisation, doivent être marquées par un esprit de partenariat et un sens des responsabilités.

Nous tenons à réaffirmer combien il importe de s'abstenir d'invoquer le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Ce Chapitre ne doit être invoqué qu'en dernier recours, une fois que tous les recours diplomatiques prévus par les Chapitres VI et VIII ont été épuisés.

Le droit de veto doit également être restreint, car il fait obstacle aux décisions cruciales dont une majorité de membres du Conseil doivent convenir. En outre, le Règlement intérieur du Conseil doit être officialisé, car nous ne saurions accepter qu'il demeure purement provisoire plus de 65 ans après la création de l'ONU. Cela est en outre totalement injustifié.

Le Royaume du Bahreïn attache une importance particulière à cette question. Il exhorte le Conseil de sécurité à tenir compte des intérêts et préoccupations des États Membres et à refléter fidèlement les réalités géopolitiques. Il encourage également tous les États Membres à prendre part aux solutions novatrices et originales aux questions internationales complexes qui ont une incidence sur leur stabilité et leur sécurité. Nous espérons également qu'une fois réformé, le Conseil de sécurité sera en mesure de tenir compte des aspirations de tous les peuples.

M^{me} Miculescu (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier vivement l'Ambassadrice Joy Ogwu, pour le travail laborieux qu'elle a accompli aux fins de la préparation du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (A/65/2). Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Sir Mark Lyall Grant d'avoir présenté ce document, ainsi que tous les membres du Conseil de sécurité pour l'activité intense qu'ils ont menée pendant la période à l'examen. Il est tout à fait louable que l'initiative visant à tenir une réunion officieuse avec les États Membres en vue d'échanger des vues sur le rapport se

soit concrétisée pour la troisième année consécutive. Cela est donc devenu une tradition très utile.

La Roumanie se félicite de ce que la tendance à une plus grande ouverture et à une plus grande transparence dans les travaux du Conseil de sécurité se poursuive. Cela a été possible grâce à la multiplication du nombre de séances publiques, d'exposés et de séances avec les pays fournisseurs de contingents. Cette tendance s'est renforcée au niveau conceptuel grâce à l'adoption de la note présidentielle révisée 507 (S/2010/507), aux interactions entre les membres et les non-membres du Conseil de sécurité et aux échanges réguliers entre les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Nous saluons les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour accroître l'ouverture et la transparence, car ils donnent à tous les États Membres la possibilité d'apporter une contribution plus substantielle aux questions qui sont au cœur de la Charte des Nations Unies, telles que le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le rapport dont nous sommes saisis reflète le large éventail de mesures prises par le Conseil en notre nom, indiquant que le Conseil a dû traiter aussi efficacement que possible d'un grand nombre de questions pendant la période à l'examen. Selon nous, la majorité de ces activités visaient, à juste titre, à régler les situations les plus délicates dans le monde, notamment en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Haïti, en Iraq, au Soudan – notamment au Darfour – ou au Timor-Leste, pour n'en mentionner que quelques-unes.

Dans le même temps, nous devons nous souvenir que nous ne pouvons pas permettre à certaines questions, notamment la situation en Géorgie, d'échapper à l'attention du Conseil de sécurité, car elles peuvent avoir de lourdes conséquences sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

La Roumanie porte également un vif intérêt aux travaux importants du Conseil et à l'attention considérable prêtée aux débats thématiques de portée générale, portant, entre autres, sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale, la consolidation de la paix et le maintien de la paix, la protection des civils dans les conflits armés et, bien sûr, les femmes et la paix et la sécurité.

Nous, peuples des Nations Unies, sommes convenus que le Conseil agit au nom de tous les États Membres s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si certains estiment que le rapport ne brosse pas un tableau complet de la situation, nombre de pays, dont le mien, pensent que ce document peut et doit aller au-delà des simples statistiques et évoluer vers une évaluation encore plus analytique, reflétant ainsi les activités du Conseil.

Je voudrais maintenant passer à la deuxième question inscrite à l'ordre du jour d'aujourd'hui, à savoir la réforme du Conseil de sécurité.

Je tiens, au nom de ma délégation, à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir inscrit la réforme du Conseil de sécurité parmi vos priorités en votre qualité de Président de l'Assemblée générale. Ma délégation se félicite en outre de la reconduction de l'Ambassadeur Zahir Tanin dans ses fonctions de facilitateur des négociations intergouvernementales. Sa maîtrise, sa détermination et sa persévérance nous ont guidés à travers cinq cycles de négociations et, pour la première fois en 18 années de débats consacrés à la réforme du Conseil de sécurité, nous nous trouvons dans une position qui nous permet de négocier sur la base d'un document de portée générale. Nous attendons avec le plus grand intérêt d'entamer le plus rapidement possible le sixième cycle de négociations, car ce document a besoin d'être restructuré et les répétitions qui y figurent élaguées.

La Roumanie reconnaît la contribution particulière apportée par les membres du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus qu'il est de la plus haute importance de donner à tous les États Membres de l'ONU qui peuvent siéger au Conseil l'occasion de le faire. Nous pensons donc que l'augmentation du nombre des membres du Conseil est une nécessité absolue qui doit être rapidement et soigneusement examinée afin de veiller à ce que cet organe principal de l'ONU reflète mieux les réalités politiques internationales actuelles.

Comme ma délégation l'a indiqué à de multiples reprises, nous ne serons en mesure de jeter les fondements politiques solides de la réforme du Conseil de sécurité que si, et seulement si, l'on augmente le nombre des membres dans les deux catégories. Par ailleurs, pour que cette augmentation produise l'effet escompté, il est crucial que personne ne se sente exclu et que le principe de la représentation géographique équitable l'emporte. À ce titre, la Roumanie appuie les

demandes en faveur d'une meilleure représentation exprimées par le Groupe des États d'Europe orientale, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Groupe des États d'Afrique et le Groupe des États d'Asie.

L'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité n'est qu'un aspect de la question; améliorer ses méthodes de travail en est un autre. Ces deux aspects sont aussi pertinents l'un que l'autre pour rendre cet organe de l'ONU plus transparent, plus inclusif, plus responsable et plus efficace. Et même si l'augmentation du nombre de sièges permettait une présence plus fréquente, bien que d'une durée toujours limitée, des membres tournants au Conseil, l'amélioration de ses méthodes de travail nous permettrait de faire en sorte que tous les États qui peuvent prétendre à un siège de membre non permanent puissent prendre part aux activités du Conseil pratiquement à tout moment.

Le débat que nous avons tenu pendant les négociations intergouvernementales a montré que de nombreuses délégations étaient manifestement intéressées par une formule intermédiaire. Ma délégation pense que nous devons continuer d'étudier cette option quant au fond, si cette formule peut contribuer à promouvoir la réforme.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma conviction qu'il serait très préjudiciable que l'énergie consacrée par la grande majorité des États Membres pendant les cinq premiers cycles de négociations ait été vaine. Espérons que le prochain cycle de négociations permettra d'accélérer l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que vous et l'Ambassadeur Tanin, pouvez, bien sûr, compter sur l'appui indéfectible de la Roumanie s'agissant de faire avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni a déjà fait une déclaration sur le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/65/2) en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. L'Assemblée aura compris, par cette déclaration, que nous nous sommes employés à ne pas reproduire, comme le veut la pratique, le rapport annuel du Conseil. Au contraire, nous avons mis à profit cette occasion pour évaluer honnêtement les activités du Conseil et envisager l'avenir en ce qui concerne certaines questions inscrites à son ordre du jour. Nous espérons ainsi que le débat va se concentrer

davantage sur les travaux du Conseil que sur la rédaction du rapport lui-même. Je voudrais donc remercier les autres orateurs des observations qu'ils ont faites en réponse à notre déclaration et d'avoir reconnu que des efforts sont déployés en vue d'améliorer les travaux du Conseil. Nous devons nous attacher à mener un véritable débat sur les activités du Conseil et cesser de nous concentrer sur le rapport lui-même. Malgré tous ses défauts, il n'est rien d'autre qu'un outil qui énumère les activités menées par le Conseil d'août à juillet.

S'agissant maintenant de la question de la réforme du Conseil de sécurité, j'ai le plaisir de réaffirmer l'attachement du Royaume-Uni à ce processus. Nous profitons de notre présidence en novembre pour apporter des petites innovations aux méthodes de travail du Conseil, notamment en ayant plus recours aux vidéoconférences et en augmentant le nombre de consultations interactives au sein du Conseil. Par exemple, ce matin, j'ai présidé une réunion du Conseil avec les pays fournisseurs de contingents militaires et d'effectifs de police à la Mission des Nations Unies au Soudan, à laquelle ont participé par vidéoconférence le Représentant spécial du Secrétaire général, le commandant de la Force et de nombreux autres membres de leur équipe à Djouba et à Khartoum, ainsi que des représentants du Secrétariat ici à New York. Ceci nous a permis d'avoir un débat beaucoup plus interactif, plus utile et plus productif que ceux qu'on a souvent eus dans le passé dans le cadre de ce genre de séances.

En ce qui concerne la structure du Conseil, nous sommes toujours favorables à ce que le Brésil, l'Allemagne, l'Inde et le Japon deviennent membres permanents du Conseil et que l'Afrique y soit également représentée dans la catégorie de membres permanents. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec la plupart de ces pays l'année prochaine, quand ils siégeront au Conseil de sécurité.

Depuis le début des négociations intergouvernementales en février 2009, le souhait collectif de faire avancer le processus de la réforme du Conseil a été évident. Même si le processus n'a pas avancé aussi rapidement que certains l'auraient souhaité, des progrès tangibles ont été enregistrés sous la direction avisée de l'Ambassadeur Tanin. Le document récapitulatif contient les positions et les propositions des États Membres. Dans le cadre du processus de négociations, qui se poursuit, nous demeurons disposés à coopérer avec l'Ambassadeur

Tanin et d'autres qui sont ici aujourd'hui, afin d'examiner les moyens de mettre à profit le document récapitulatif pour accomplir des progrès concrets. Plus que jamais, c'est aux États Membres qu'incombe la responsabilité de la réalisation de ces progrès. Nous espérons par conséquent que tous les États vont apporter leur soutien à l'Ambassadeur Tanin.

En outre, le Royaume-Uni continue de préconiser que d'autres options soient envisagées. Un modèle intermédiaire pourrait prévoir une nouvelle catégorie de membres dont le mandat serait plus long que celui dont disposent actuellement les membres élus. À la fin de la période intérimaire, après examen, ces nouveaux sièges seraient convertis en sièges permanents.

Certains ont voulu connaître les détails de ce modèle. À notre avis, les décisions sur les modalités concrètes, notamment la durée du mandat et le nombre de sièges, seront prises dans le cadre des négociations. Nous espérons que d'autres débats sur les divers modèles intermédiaires auront lieu dans le cadre des négociations qui se poursuivent.

M^{me} Ochir (Mongolie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Sir Mark Lyall Grant, d'avoir présenté le rapport du Conseil de sécurité, publié sous la cote A/65/2. La Mongolie félicite le Conseil pour le travail indispensable qu'il a réalisé en vue de s'acquitter de ses responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a rendu nombre de décisions importantes, notamment la résolution 1887 (2009), adoptée à la réunion au sommet de septembre 2009 sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Nous nous félicitons également de la fréquence plus élevée avec laquelle les débats publics sont organisés au Conseil sur des questions ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour renforcer la coopération avec le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents, et en particulier le travail accompli par son Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, ont contribué à promouvoir les questions d'ordre général et celles liées spécifiquement à certaines missions, à une meilleure compréhension des questions de politique générale et à combler les écarts existant entre les mandats et leur mise en œuvre sur le terrain. Nous nous réjouissons de ces faits positifs, mais nous tenons à souligner qu'il y

aurait encore des améliorations à apporter aux activités du Conseil dans ce domaine, notamment en apportant tout le soutien politique possible aux opérations de maintien de la paix et en assurant la participation active de toutes les parties prenantes pour définir des mandats réalistes.

Ma délégation a également pris bonne note de certaines mesures destinées à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité depuis la publication du dernier rapport (A/64/2). À cet égard, nous nous félicitons du débat public organisé au Conseil le 22 avril 2010 (voir S/PV.6300) sur l'amélioration de ses méthodes de travail, y compris en matière de documentation et d'autres questions de procédure. Même si ma délégation salue les efforts visant à améliorer l'accès des États non membres aux travaux du Conseil, elle appelle à une mise en œuvre plus complète de la note présidentielle révisée (S/2010/507).

Le Conseil de sécurité a effectivement mené de nombreuses activités au cours de la période à l'examen, mais, tout comme les années précédentes, son rapport annuel ne contient pas d'analyse substantielle de ces activités et de leur impact. L'une des obligations du Conseil est de fournir un rapport analytique annuel à l'ensemble des États Membres de l'Organisation.

Pour ce qui est de la question de la réforme du Conseil de sécurité, depuis l'adoption de la décision historique 62/557, cinq cycles de négociations intergouvernementales ont été organisés en séance plénière informelle de l'Assemblée générale, sous la présidence avisée de l'Ambassadeur Tanin, à qui nous présentons nos sincères félicitations pour sa reconduction à ces fonctions. Nous avons entendu les États Membres réaffirmer leurs positions de principe et ont présenté quelques nouvelles propositions, sur les cinq questions clés d'une réforme complète du Conseil de sécurité.

À l'approche du prochain cycle de négociations intergouvernementales à la présente session de l'Assemblée générale, ma délégation voudrait se faire l'écho de la position exprimée par de nombreux orateurs précédents, à savoir qu'il nous faut un texte plus court et plus facile à utiliser pour faire avancer le processus et entamer des négociations véritables sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous espérons que le Président mettra à notre disposition ce texte avant l'ouverture du prochain cycle.

La position de la Mongolie sur la réforme du Conseil de sécurité est bien connue. Nous avons toujours prôné un élargissement juste et équitable du Conseil de sécurité par l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents, tout en garantissant une représentation adéquate des pays en développement et des pays développés. À ce sujet, la Mongolie tient à réaffirmer qu'elle est favorable à l'accession du Japon, de l'Allemagne et de l'Inde à un siège de membre permanent et à une représentation équitable de l'Afrique et du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes au sein du Conseil de sécurité après sa réforme.

Notre position sur l'élargissement des deux catégories qui existent actuellement est basée sur la composition légitime du Conseil telle que définie par la Charte et les réalités politiques du monde d'aujourd'hui, ainsi que sur les principes de justice et d'égalité, afin d'assurer une meilleure représentation des pays en développement, en particulier des groupes régionaux sous-représentés ou non représentés.

Notre position sur ce qu'on a appelé le modèle intermédiaire est également claire. Ma délégation est d'avis qu'il serait difficile de l'appuyer, étant donné qu'il implique la création d'une troisième catégorie de membres du Conseil.

Nous sommes favorables à recours limité au droit de veto au Conseil de sécurité, en particulier en ce qui concerne les décisions relevant du Chapitre VII, et sommes favorables à l'abolition à terme de ce droit. Aussi longtemps que le droit de veto existe, il devra être étendu aux nouveaux membres permanents afin d'éviter de créer une nouvelle catégorie de membres au sein du Conseil de sécurité. À cet égard, nous appuyons également la position exprimée clairement par les candidats à un siège en faveur d'un moratoire volontaire sur l'exercice du droit de veto, jusqu'à la tenue de la conférence d'examen du Conseil de sécurité proposée.

Nous sommes fermement convaincus qu'en vue de réaliser les progrès nécessaires dans le cadre du processus de réforme, nous devons en premier lieu nous prononcer sur les catégories de membres du Conseil de sécurité qui doivent être élargies. À cet égard, nous partageons l'avis exprimé sans équivoque par l'écrasante majorité des États Membres en faveur de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité dans les deux catégories actuelles. Nous

espérons que cette réalité sera reflétée dans le texte qui sera utilisé pendant les négociations.

Enfin, Monsieur le Président, je me félicite que vous ayez décidé de faire de la réforme du Conseil de sécurité l'une de vos priorités, et je tiens à exprimer l'espoir sincère de ma délégation que sous votre direction avisée, l'Assemblée générale accomplira au cours de la présente session des progrès véritables en vue de concrétiser en temps voulu la réforme du Conseil de sécurité, tâche qui a été confiée à chacun d'entre nous par les dirigeants mondiaux lors du Sommet mondial de 2005.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Étant donné qu'il s'agit de ma première intervention devant l'Assemblée générale en ma qualité de Représentant permanent de la Colombie, je vous présente, Monsieur le Président, ainsi qu'aux représentants de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, mes plus cordiales salutations et l'expression de la volonté renouvelée et constante de mon pays de contribuer et de participer activement à l'accomplissement de la noble tâche de cette organisation.

Cette responsabilité revêt une importance particulière pour la Colombie du fait de son élection récente à un siège du Conseil de sécurité pour les deux années à venir. Je saisis cette occasion pour remercier les 186 États Membres concernés de leur vote et de la confiance qu'ils nous accordent.

Tout en remerciant l'actuel Président du Conseil de sécurité, Sir Mark Lyall Grant, Représentant permanent du Royaume-Uni, d'avoir présenté le rapport du Conseil (A/65/2), je tiens à faire quelques observations sur la réforme du Conseil de sécurité.

Les États Membres ressentent sans aucun doute le besoin d'actualiser la composition et les méthodes de travail du Conseil pour améliorer sa représentativité et sa transparence. Pendant la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, nous avons accompli quelques progrès et discerné les différentes modalités sur lesquelles pourrait se fonder la réforme du Conseil de sécurité, ainsi que les aspirations des différents groupes régionaux et des États Membres en général. Nous sommes reconnaissants envers l'Ambassadeur Ali Abdussalam Treki de la grande compétence avec laquelle il a dirigé ce processus en sa qualité de Président de l'Assemblée, mais également envers l'Ambassadeur Zahir Tanin, en tant que Président des négociations intergouvernementales informelles.

Nous estimons que l'objectif de la démocratisation du Conseil de sécurité peut être atteint en augmentant le nombre de membres non permanents. Si cette augmentation se base sur une répartition géographique équitable, avec une rotation clairement réglementée, il sera possible de renforcer la légitimité politique de cet organe. Il s'agit également de garantir l'efficacité de ses méthodes de travail et de communication. Nous estimons pouvoir parvenir à cet équilibre avec un nombre total de 25 membres environ.

S'agissant du veto et de son utilisation au sein du Conseil de sécurité, il importe d'établir un cadre de référence pour limiter son utilisation de manière qu'il n'y soit recouru que dans des circonstances exceptionnelles. La transparence des méthodes de travail du Conseil peut être garantie en améliorant l'accès à l'information, en convoquant davantage de séances publiques et en améliorant la qualité des communications entre le Conseil et tous les autres Membres.

L'Italie et la Colombie, s'exprimant au nom du Groupe de consensus, ont présenté en 2009 un modèle de réforme qui cherche à rapprocher et à concilier les différents points de vue et qui aspire à jeter les bases d'un Conseil de sécurité plus représentatif, plus démocratique, plus efficace et plus transparent. Ce document contient des propositions concrètes dans cinq domaines : premièrement, les catégories, la durée et la teneur des mandats des nouveaux membres; deuxièmement, la majorité requise pour la prise de décisions et l'utilisation du droit de veto; troisièmement, les méthodes de travail et les procédures; quatrièmement, la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale; et cinquièmement, le mécanisme de révision de la réforme. Ce sont les domaines dans lesquels nous devons concentrer nos efforts et mettre à l'épreuve notre capacité de compromis et d'innovation. En tant que membre du Conseil de sécurité, la Colombie sera à l'avant-garde pour contribuer à cette entreprise.

M. Kalita (Inde) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole au nom de mon pays devant l'Assemblée générale sur les points suivants : rapport du Conseil de sécurité (A/65/2); et question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.

Nous remercions la délégation du Royaume-Uni d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de

sécurité, qui couvre la période allant du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2010. Nous tenons également à remercier la délégation nigérienne des efforts qu'elle a déployés pour préparer la section d'introduction du rapport. Ma délégation tient à ce que soit consignée notre gratitude envers la délégation ougandaise, qui a convoqué le 21 octobre une réunion informelle avec les États Membres en vue de préparer le rapport.

Je tiens d'emblée à déclarer que nous nous associons à la déclaration que va prononcer le Représentant permanent de la Jamaïque au nom du Groupe L.69 sur la réforme du Conseil de sécurité.

À notre avis, le rapport du Conseil de sécurité est un moyen important de faciliter l'interaction entre l'organe le plus représentatif de l'ONU et son frère le plus autonome. La Charte des Nations Unies elle-même accorde un grand poids à ce rapport, comme l'illustre clairement le fait qu'elle contient une disposition distincte qui donne mandat pour la préparation de ce rapport, au lieu d'intégrer celle-ci à la disposition concernant les rapports d'autres organes de l'ONU. Il est donc impératif que le rapport annuel du Conseil de sécurité informe sur les mesures décidées ou prises par celui-ci pour maintenir la paix et la sécurité internationales pendant la période considérée, qu'il les mette en relief et qu'il les analyse.

Les États Membres de l'Assemblée générale n'ont cessé de demander que ce rapport soit plus analytique et inclusif, au lieu d'être une simple énumération d'événements. Il importe que l'Assemblée générale soit non seulement informée des décisions qui ont été prises, mais aussi de la logique, de l'efficacité et de l'impact de ces décisions afin que ses membres puissent en retirer quelque chose de concret.

Mais, dans le même temps, rendons à chacun le mérite qui lui revient. Je fais notamment référence à la résolution 64/301 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Le paragraphe 9 de cette résolution fait référence à l'amélioration de la qualité des rapports annuels du Conseil de sécurité et l'engage à poursuivre dans cette voie, selon qu'il convient. Au même titre que d'autres délégations, nous estimons également que si nous avons avancé de quelques mètres, il nous reste des kilomètres à parcourir.

Les Membres de l'ONU doivent reconnaître que les lacunes qui existent dans le rapport sont une manifestation des problèmes sous-jacents de représentation et de méthodes de travail du Conseil, qui demeurent opaques et non ouvertes. Cette année

encore, le rapport reste une compilation statistique d'événements – un fade résumé et une énumération des séances et des documents finals.

Nous n'avons d'autre choix que de reconnaître que la véritable solution pour obtenir non seulement un Conseil plus crédible, plus légitime et plus représentatif, mais même un rapport plus approfondi, réside dans la réforme totale du Conseil, en ce qui concerne tant l'augmentation du nombre de ses membres, permanents et non permanents, que ses méthodes de travail. Dans ce contexte, il importe de noter qu'une majorité écrasante d'États Membres se sont clairement prononcés en faveur d'une telle réforme lors des cinq séries de négociations intergouvernementales tenues à ce jour sur la question de la réforme du Conseil.

M. Al-Jarman (Émirats arabes unis), Vice-Président, assume la présidence.

Nous applaudissons l'adoption par le Président de l'Assemblée générale d'une série de mesures rapides et louables, qui garantissent que l'Assemblée reste fidèle à la directive centrale de sa décision 64/568 du 13 septembre 2010, tendant à « continuer sans délai des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en séance plénière informelle de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session ». Au plus tôt – le 1^{er} octobre, pour être précis –, le Président a reconduit l'Ambassadeur Zahir Tanin à la présidence des négociations intergouvernementales sur les réformes du Conseil. Le 21 octobre, il a convoqué une réunion de tous les États Membres de l'ONU sur cette question importante.

Ma délégation se félicite de ces mesures, qui reflètent la détermination de la grande majorité des États Membres de l'ONU de mener rapidement à bien une réforme. Nous espérons que ces initiatives augurent bien du processus. Nous avons de bonnes raisons d'espérer que, d'ici à la fin de la présente session de l'Assemblée générale, nous serons en mesure d'enregistrer des résultats concrets concernant la réforme du Conseil de sécurité sous la direction et l'autorité de l'Ambassadeur Tanin.

Nous nous félicitons aussi de ce que, avec chaque jour qui passe, les pays et les dirigeants du monde appuient publiquement la candidature de l'Inde à un siège de membre permanent d'un Conseil de sécurité élargi. Récemment, l'Inde a reçu l'appui du Président des États-Unis, M. Barack Obama. La délégation indienne saisit cette occasion pour remercier les États-

Unis de leur aimable geste. Nous demandons également aux autres nations de nous apporter leur précieux appui.

Nous espérons aussi que le Secrétaire général fera écho à l'esprit d'initiative et à l'enthousiasme manifesté par le Président de l'Assemblée dans le contexte de la réforme du Conseil. Cette question va sans nul doute devenir importante l'année prochaine lorsque le Secrétaire général se préparera à son deuxième mandat.

Tant à titre individuel qu'en tant que membre des deux groupes chargés de la réforme rapide du Conseil – le Groupe des Quatre (G-4) et le Groupe L.69 –, l'Inde tient à mettre en relief certains aspects importants des diverses propositions et positions telles qu'elles apparaissent dans le texte de négociation.

Premièrement, l'écrasante majorité des États Membres a clairement exprimé sa préférence pour l'augmentation des deux catégories de membres du Conseil, tant permanents que non permanents.

Deuxièmement, s'agissant de la taille du Conseil, on s'accorde à penser qu'il est nécessaire de porter le chiffre actuel de 15 membres à environ 25. De même, la majorité des États Membres ont demandé un examen obligatoire de la réforme à l'issue d'une période allant de huit à 15 ans.

Troisièmement, la position du G-4 sur la question du veto est constructive et sans ambiguïté. Nous insistons sur la nécessité de parvenir à un résultat qui garantisse la démocratisation de la prise de décisions au sein du Conseil. L'Inde est disposée à travailler avec toutes les parties concernées en faisant montre d'ouverture d'esprit concernant cette question clef.

Quatrièmement, l'Inde s'associe à la demande de plus en plus insistante d'une réforme rapide des méthodes de travail du Conseil.

Cinquièmement, s'agissant de la question de la représentation régionale, nous attribuons grand prix au principe de la répartition géographique équitable. L'Inde est favorable à une répartition des sièges fondée sur la Charte qui remédie au manque de représentation des pays africains, latino-américains et caraïbes; au manque de représentation adéquate des pays asiatiques parmi les membres permanents; et au manque de représentation adéquate des pays en développement, y compris les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires, parmi les membres non permanents.

L'Inde demande enfin à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, qui sont les deux principaux organes de l'ONU, de respecter leurs rôles distincts conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, cela afin de garantir le fonctionnement efficace de l'ONU dans son ensemble.

Pour terminer, nous sommes disposés à tendre la main à d'autres pays et à travailler en collaboration étroite avec eux pour parvenir à mener à bien la réforme urgente du Conseil, conformément aux réalités changeantes de notre époque. Nous avons besoin de raccourcir le texte de négociation et de nous engager ensuite de plein cœur dans de vraies négociations. C'est l'avis de l'écrasante majorité des États Membres de l'ONU, outre le fait que c'est l'unique ligne de conduite à tenir pour quiconque est même faiblement attaché à la réforme.

Je voudrais assurer le Président de l'Assemblée et le reste des États Membres de l'ONU que nous souhaitons continuer de faire preuve d'un esprit constructif et d'une souplesse raisonnable en ce qui concerne toutes les questions dont nous serons saisis ces prochains mois, et nous exhortons les autres délégations à faire de même.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée d'avoir organisé ce débat commun, qui donne aux États Membres l'occasion d'examiner non seulement le contenu du rapport annuel du Conseil de sécurité (A/65/2), auquel le Mexique siège depuis 2009, ainsi que la réforme du Conseil, question à laquelle mon pays prête une attention particulière. De même, je voudrais remercier le Président du Conseil de sécurité, le Représentant permanent du Royaume-Uni, de sa présentation du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

Je voudrais commencer par aborder la question de la réforme du Conseil de sécurité. Je ne réitérerai pas ici la position du Mexique sur chacun des points de la réforme, qui est bien connue de tous et à laquelle nous nous sommes fréquemment référés au cours du processus de négociations. Je vais plutôt mentionner le processus de négociations et les perspectives offertes au cours des cycles à venir.

Depuis l'adoption de la décision 62/557 et le début des négociations intergouvernementales, la réforme du Conseil de sécurité a acquis une pertinence particulière. Nous avons participé à cinq cycles de négociations qui nous ont permis d'entendre les

propositions des États Membres, certaines nouvelles, d'autres mieux connues, que nous avons recueillies dans le document composé par l'Ambassadeur Tanin, que nous félicitons d'avoir été reconduit dans ses fonctions de facilitateur de ce processus. Il appartient maintenant aux États Membres, sur la base de ce document, de faire preuve de la volonté nécessaire pour enregistrer des avancées importantes sur la voie d'une réforme générale du Conseil de sécurité avec l'appui le plus large possible des États Membres.

Le Mexique a toujours été disposé à négocier sérieusement, comme l'attestent la souplesse avec laquelle nous avons examiné d'autres propositions possibles et novatrices, ainsi que notre volonté de continuer à améliorer le document élaboré par le facilitateur. Mais nous ne pouvons pas négocier seuls. Nous sommes surpris que jusqu'à présent, il n'y ait pas plus d'États ou de groupes d'États disposés à négocier, mais qu'ils préfèrent plutôt camper sur leurs positions initiales.

Nous sommes également surpris par les déclarations unilatérales d'États qui s'arrogent le droit de déterminer la composition du Conseil de sécurité, en faisant fi de la volonté de l'Assemblée générale et en préjugant des résultats du processus de réforme. Les déclarations de ce genre faites récemment sont préjudiciables à un climat propice aux négociations et exacerbent les divisions entre les différents groupes régionaux.

La réforme du Conseil de sécurité ne peut être imposée par un petit nombre d'États ou décidée dans d'autres forums. Elle doit être le résultat du consensus le plus large possible des États Membres de l'ONU. Notre objectif ne doit pas être d'accorder plus de privilèges à quelques-uns, mais plutôt d'améliorer la représentativité, l'efficacité, la transparence et le respect du principe de l'obligation faite au Conseil de sécurité de rendre des comptes. C'est pourquoi le Mexique n'est pas favorable à l'augmentation du nombre de membres permanents, car celle-ci limiterait l'accès au Conseil de sécurité, ainsi que sa capacité à s'adapter à la réalité en évolution constante du monde.

Nous pouvons continuer à améliorer et perfectionner le document publié par le facilitateur au cours des prochains cycles de négociations, mais nous ne pourrions parvenir à une réforme globale que si nous avons la volonté politique de négocier sérieusement. Je répète que le Mexique y est disposé.

En tant que membre élu du Conseil de sécurité, le Mexique a participé de façon active et constructive à l'élaboration du rapport présenté cette année à l'Assemblée générale, en veillant à ce que les informations qui y sont contenues soient les plus objectives et substantielles possibles et reflètent fidèlement les activités du Conseil de sécurité au cours de la période considérée, en particulier au mois de juin, quand la présidence du Conseil a été assurée par le Mexique.

Cet exercice de transparence et d'analyse est surtout visible dans l'introduction du rapport annuel. À cet égard, nous saluons le travail accompli par la délégation nigériane, qui a élaboré le rapport annuel sur la base d'un processus de consultations ouvert avec l'Assemblée générale, facilitant ainsi la transparence du Conseil et donnant au rapport un caractère plus analytique et plus substantiel. En dépit de ces progrès, nous sommes conscients que ce rapport gagnerait à être amélioré davantage.

Au cours de la période couverte par le rapport annuel, le Conseil de sécurité a été confronté à des défis de taille. Pour n'en citer que quelques-uns, en Haïti, le Conseil a dû faire face aux ravages causés par le tremblement de terre qui a ému le monde entier. En ce qui concerne la Somalie, l'instabilité interne du pays et ses effets dans la région ont obligé à prendre des mesures pour maintenir la sécurité et renforcer les capacités de lutte contre le problème de la piraterie et pour assurer la survie du Gouvernement fédéral de transition.

Au Soudan, suite aux crises humanitaires répétées, la capacité de contrôle de l'ONU a été renforcée et des bases ont été jetées en vue d'appliquer l'accord de Doha et de continuer à se concentrer sur les préparatifs du référendum prévu en janvier 2011.

En Afghanistan et en Iraq, il a fallu faire face aux attentats terroristes et aux groupes d'insurgés et poursuivre les efforts visant à améliorer la sécurité et à renforcer les institutions nationales.

Au Kirghizistan, une crise humanitaire a été évitée et la stabilité régionale sauvegardée. À Gaza, il a fallu faire face au problème de l'attaque contre la flottille d'aide humanitaire, ouvrant ainsi la voie à une enquête sur cet incident et à la levée partielle des restrictions imposées aux habitants de la bande de Gaza. Toutefois, comme nous le savons tous, l'ordre du jour du Conseil de sécurité est dominé par des conflits qui continuent à menacer la paix et la sécurité

internationales. À différents égards, le conflit du Moyen-Orient est un bon exemple de cette situation.

Le Conseil de sécurité a peut-être réalisé des progrès plus notables en ce qui concerne les défis d'ordre général qui font désormais partie intégrante de son ordre du jour. Ainsi, le Conseil a renforcé sa capacité de suivi, de démobilisation et de réinsertion des mineurs enrôlés dans des conflits armés, par le biais d'initiatives lancées par le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé, que le Mexique a dirigé au cours des deux dernières années. L'adoption de la résolution 1882 (2009) et la déclaration présidentielle sur cette question (S/PRST/2010/10) en juin dernier constituent à cet égard des progrès importants qui auront un impact direct sur la protection des enfants.

En matière de protection des civils, des indicateurs ont été mis au point pour faire le suivi des mesures de protection des femmes et des enfants, qui tiennent avant tout compte de la recrudescence de la violence sexuelle, surtout sur le continent africain. Les bases du renforcement du suivi des situations postérieures aux conflits ont été jetées, par le biais du processus d'examen de la Commission de consolidation de la paix, auquel le Mexique a participé activement en qualité de cofacilitateur.

Par ailleurs, la révision de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) – nous avons présidé le Comité dont elle a porté création – a été un pas important en matière de prévention de la prolifération des armes de destruction massive auprès des groupes non étatiques.

Dans sa participation aux travaux du Conseil, le Mexique a été guidé par sa ferme conviction que la contribution des membres élus revêt une grande importance pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, compte tenu qu'il s'agit d'une responsabilité partagée, conformément aux obligations découlant de la Charte des Nations Unies. En siégeant au Conseil de sécurité pendant la période 2009-2010, nous avons de nouveau démontré notre attachement au maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi qu'au respect des principes et buts de la Charte des Nations Unies.

En outre, en tant que membre permanent de l'Assemblée générale, mon pays continuera à participer activement au processus de négociation pour la réforme globale du Conseil de sécurité, afin de l'adapter aux réalités de notre époque et de lui

permettre de relever les défis auxquels la communauté internationale fait face.

M. Mnisi (Swaziland) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée au titre du point 119 de l'ordre du jour et je remercie le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué la présente séance. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique.

Le point de l'ordre du jour à l'examen est devenu l'objet d'un des processus intergouvernementaux les plus importants au sein de l'ONU. Ce processus revêt une grande importance pour les différents groupes d'intérêt au sein de l'ONU car, à l'heure actuelle, l'équilibre du pouvoir favorise un cercle restreint qui représente 3 % des États Membres. Ce fait constitue en lui-même une parodie qui ne donne que peu d'informations sur l'évolution de l'histoire, l'insignifiance de la relation entre États patrons et États clients et l'évolution du consensus au XXI^e siècle.

Sans préjudice du mandat du Conseil de sécurité et étant donné la complexité inhérente à son exécution, l'histoire contemporaine nous a enseigné que les 3 % qui mènent la danse font largement appel à la coopération de l'ensemble des Membres dans une grande partie de leurs initiatives. Ce simple fait indique dans quelle large mesure est reconnue la nécessité de réformer le Conseil de sécurité, sans même mentionner le fait que cet organe a été créé sur la base du contrôle avant que son mandat ne soit par la suite passé sous silence. Peu nombreux sont ceux qui peuvent contester l'idée qu'à l'époque moderne, la nécessité de ce contrôle a disparu. L'avènement de la mondialisation, avec tous ses travers, a imposé une redistribution des bénéfices, la relation entre les différents problèmes a connu une mutation. Cependant, et ce sans grande conséquence, le Groupe de travail à composition non limitée établi il y a 15 ou 16 ans n'a accompli aucun progrès tangible s'agissant de réunir des hypothèses quant aux convictions des acteurs clefs. S'il existe des hypothèses, elles sont en général une caricature des demandes des populations exclues.

Le Royaume du Swaziland encourage la poursuite des négociations plénières informelles qui se déroulent actuellement sous la direction de M. Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, que nous remercions de son attachement indéfectible au progrès. Nous avons été témoins d'un échange de vues franc, et nous espérons que cet échange donnera lieu à de

véritables négociations qui permettront de trouver de véritables compromis.

Le processus intergouvernemental a fait apparaître une foule de divergences redoutables. Certaines sont interrégionales, et certaines sont basées sur la prévalence constante d'intérêts étriqués et la volonté de perpétuer le statu quo. Il est de notoriété publique que certains sont préoccupés par la notion de réforme par procuration. Certains ont divisé les forces de négociation en introduisant des approches qui alourdissent le processus de réforme. Ma délégation rejette d'emblée et sans réserve l'approche intermédiaire qui est largement défendue au sein du Groupe africain. Cette stratégie vise clairement à diviser pour mieux régner, et l'approche prend différentes formes et se manifeste de différentes manières – c'est un filet dont il nous faudrait des années, voire des décennies, pour nous dépêtrer. Elle ajoute également à l'apathie des cinq membres permanents et à la lenteur de leur réaction au processus de réforme.

Le Royaume du Swaziland renouvelle son plein appui au Consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte. Sans répéter le contenu de ces documents, dont chacun est bien informé, ils restent notre point de repère et nous engageons ceux qui s'efforcent de déformer leurs principes à considérer les nombreuses motivations avancées par tout État membre du Groupe africain. L'injustice historique et le préjugé régional au sein du Conseil de sécurité sont indéniables. Plus de la moitié de l'ordre du jour du Conseil est chargé de questions relatives à l'Afrique. Cela ne montre-t-il pas la nécessité de constituer la mémoire institutionnelle de l'Afrique? Sans préjudice des autres groupes ou régions marginalisés, la manière dont le Conseil de sécurité se préoccupe de l'Afrique légitime cette question.

La nécessité d'accorder au continent non moins de deux sièges permanents et cinq sièges non permanents n'est nullement exagérée. L'Afrique doit pouvoir faire entendre sa voix dans cette enceinte et, plus tôt ce besoin sera satisfait, plus il sera aisé pour la région de lancer des dynamiques positives de paix et de sécurité. Nous ne nous risquons pas à analyser le besoin qu'ont certains de laisser l'Afrique à l'écart de l'élite du Conseil de sécurité, parce que mon pays n'a aucun intérêt à s'engager dans cette perspective.

Pour terminer, le Swaziland prie vivement le Président des réunions plénières informelles de rester

fidèle à la décision 62/557, qui a permis l'organisation des négociations intergouvernementales. Nous le prions également de rester impartial face aux différentes positions et d'utiliser les stratégies adéquates pour mener rapidement à bien ce processus et obtenir des résultats positifs.

M. Benítez Versón (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je tiens pour commencer à exprimer le plein appui de Cuba à la déclaration prononcée par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Cuba est satisfaite de la présentation du rapport annuel (A/65/2) du Conseil de sécurité. Nous reconnaissons que des efforts ont été déployés pour améliorer la qualité du rapport. Néanmoins, il reste beaucoup à faire. Le rapport demeure avant tout un document descriptif dépourvu de l'esprit d'analyse et de synthèse dont ont besoin les États Membres pour évaluer l'activité de cet organe. Nous lançons un nouvel appel au Conseil pour qu'il déploie des efforts en ce sens.

D'autre part, nous nous demandons une fois de plus pourquoi le Conseil ne présente jamais à l'Assemblée les rapports spéciaux prévus aux Articles 15 et 24 de la Charte. Ces rapports seraient très utiles en complément du rapport annuel. Malheureusement, ils continuent de briller par leur absence.

Cuba souligne que le Conseil est tenu de rendre dûment compte à l'Assemblée générale. Conformément à la Charte, nous avons confié à cet organe à composition très limitée la responsabilité première d'agir au nom des États Membres, et non de manière autonome, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité a besoin d'une réforme urgente et en profondeur. Il ne pourra pas y avoir de véritable réforme de l'ONU tant que nous n'aurons pas réformé le Conseil de sécurité. On ne peut pas continuer de remettre à plus tard la réforme de cet organe. Les appels de la majorité des Membres ne peuvent pas continuer d'être ignorés.

Cuba a participé activement aux négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil, qui sont dirigées avec une grande compétence par le Représentant permanent de l'Afghanistan, l'Ambassadeur Tanin. Nous ne voyons hélas pas d'avancées claires dans ce processus. Malgré l'intérêt de la grande majorité, il n'a dans la réalité pas été possible d'engager de véritables négociations. Nous risquons de plus en plus de reproduire le processus de négociations interminables ne donnant aucun résultat

concret, qui se déroulent depuis plus de 15 ans au sein du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes. Nous devons lancer dès que possible de véritables négociations.

Cuba estime qu'une véritable réforme du Conseil de sécurité doit comporter les sept éléments principaux suivants. En premier lieu, il convient de porter à un minimum de 26 le nombre de membres du Conseil. De cette manière, le rapport entre le nombre de membres du Conseil et le nombre d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies se rapprocherait au moins davantage de celui qui existait à la création de l'Organisation.

Deuxièmement, l'objectif principal ne doit pas être d'élargir simplement pour élargir, mais plutôt de rectifier la sous-représentation injustifiable des pays en développement au Conseil. Cuba n'appuiera aucun élargissement partiel ou sélectif ni aucun accroissement du nombre des membres du Conseil qui intervienne au détriment des pays en développement.

Troisièmement, l'élargissement du Conseil de sécurité doit concerner ses deux catégories de membres, permanents et non permanents, une position qu'appuie la majorité. Accroître le nombre de sièges non permanents seulement ne ferait que creuser davantage le fossé énorme qui existe déjà entre les membres permanents et les membres non permanents. On ne pourra pas parler de représentation équitable au Conseil de sécurité tant que les pays en développement, notamment des régions entières, resteront totalement sous-représentés dans la catégorie des membres permanents. Comment justifier, par exemple, le fait que bien que plus de la moitié des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil portent sur des problèmes de l'Afrique, cette région n'ait toujours pas de représentant parmi les membres permanents?

Quatrièmement, les nouveaux sièges qui doivent être créés, notamment dans la catégorie des membres permanents, devront ouvrir exactement les mêmes prérogatives et les mêmes droits que ceux attribués aux sièges actuels, sans que ne soient établis des critères sélectifs ou discriminatoires.

Cinquièmement, le veto est un privilège éminemment anachronique et antidémocratique qui doit être éliminé. Toutefois tant qu'il existera, un nombre approprié de pays en développement devrait au

moins également avoir le droit de l'exercer. L'admission de nouveaux membres permanents sans droit de veto reviendrait à créer une nouvelle catégorie de membres du Conseil, ce que Cuba refuse.

Sixièmement, les nouveaux membres, permanents et non permanents, doivent dans leur majorité être issus de pays en développement. Le statut de membre permanent doit être accordé à au moins deux pays africains, deux pays en développement d'Asie et deux pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Septièmement, il faut radicalement changer les méthodes de travail du Conseil. Bien que de légères modifications aient été apportées ces dernières années, la plupart ont porté davantage sur la forme que sur le fond. Le fait est qu'à l'heure actuelle le Conseil de sécurité n'est ni transparent, ni démocratique, ni représentatif ni efficace et il nous appartient à tous de changer cette réalité inacceptable.

Nous recommandons que les consultations privées deviennent une exception au Conseil de sécurité. Nous aspirons à voir un Conseil qui examine les questions relevant de sa compétence et qui n'empiète pas sur les mandats des autres organes, comme cela arrive trop fréquemment s'agissant des questions dont est saisie l'Assemblée générale. Nous appelons de nos vœux un Conseil qui tienne véritablement compte du point de vue de tous les États Membres de l'Organisation avant de prendre des décisions et qui permette réellement aux États non membres du Conseil de faire entendre leur voix.

Avant de terminer, je voudrais faire une brève observation sur une question de procédure que Cuba estime importante. Mon pays est d'avis qu'à l'avenir, nous devrions nous demander sérieusement s'il convient de continuer d'examiner les points 9 et 119 dans le cadre d'un débat commun de l'Assemblée générale. Compte tenu du temps limité qui nous est imparti pour traiter ces deux points extrêmement pertinents et de grande portée au cours d'une seule intervention, les délégations doivent faire l'impasse sur de nombreux faits importants et il est donc impossible d'examiner ces questions de manière approfondie, ce qui est pourtant nécessaire. Bien que nous reconnaissons le lien étroit qui existe entre ces deux questions, nous estimons que le rapport annuel du Conseil de sécurité et la réforme du Conseil sont deux points qui, en raison de leur importance, de leur portée et de leurs implications, méritent d'être examinés séparément par l'Assemblée générale.

Je tiens à conclure en félicitant les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de la Colombie, de l'Inde et du Portugal de leur élection au Conseil de sécurité et je leur souhaite plein succès dans l'exercice de leur importante responsabilité.

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre de deux points importants inscrits depuis de nombreuses années à l'ordre du jour. Le fait que nous examinons ces deux points montre que nous sommes déterminés à ce que le processus de réforme du Conseil de sécurité connaisse une issue positive et fructueuse, ce qui est à nos yeux une condition préalable à la réforme globale de l'ONU. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, de présider avec compétence le processus de négociations intergouvernemental.

Bien que ma délégation s'associe et souscrive entièrement aux déclarations faites par le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, je voudrais faire quelques observations concernant des aspects de la réforme du Conseil de sécurité que nous considérons importants.

Les États Membres ont déployé d'énormes efforts au cours des précédentes sessions pour avancer concrètement dans la réforme du Conseil de sécurité et élargir sa composition. Pour notre part, nous sommes déterminés à continuer d'appuyer les efforts de réforme et à coopérer de manière constructive avec toutes les parties afin de concrétiser la réforme du Conseil de sécurité, de sorte qu'il reflète mieux les réalités présentes et soit, par conséquent, plus performant et plus efficace dans l'exercice du mandat qui lui est confié en vertu de la Charte.

Toutefois, nous soulignons dans le même temps qu'il importe de corriger l'injustice historique faite au continent africain en le privant d'un représentant permanent au Conseil de sécurité, de le rétablir dans ses droits historiques et de mettre fin à sa marginalisation en lui donnant la possibilité d'être représenté de manière équitable et permanente au Conseil de sécurité. À cet égard, la Libye estime qu'octroyer immédiatement à l'Afrique, avant que ne s'achève le processus de négociations intergouvernemental, un des deux sièges permanents qu'elle demande serait une réponse appropriée et

légitime qui contribuerait au succès des négociations, puisqu'elle mettrait l'Afrique sur un pied d'égalité avec les autres groupes régionaux.

Pour parvenir à une véritable réforme du Conseil, nous devons tous nous efforcer de nous libérer du carcan imposé par les membres permanents, ce qui entraînera inévitablement une réforme globale de tous les organes de l'ONU. À cette fin, nous croyons qu'il n'y a d'autres solutions que d'accorder à l'Assemblée générale des mandats intégraux et de rendre ses résolutions contraignantes pour tous les États Membres et l'ensemble des organes de l'Organisation, car l'Assemblée générale est le vrai représentant des peuples du monde. Le Conseil de sécurité deviendrait ainsi un outil servant à la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale.

Nous devrions également envisager sérieusement l'idée avancée plus tôt par la Libye de remplacer le statut de membre permanent des États par un statut permanent des groupes régionaux. Dans ce contexte, le privilège du droit de veto serait soit accordé à tous, soit retiré à tous.

Nous croyons que la réforme du Conseil de sécurité doit également porter sur une véritable réforme de ses méthodes de travail, de ses activités et de ses procédures. La transparence et l'ouverture des travaux du Conseil doivent être prises en compte, de même que la nécessité d'assurer la participation des États non membres, en particulier les États concernés par les questions à l'examen, aux séances de cet organe. Il faut supprimer les séances privées et les consultations informelles. Les consultations doivent se limiter à l'examen des projets de résolution et des déclarations présidentielles. L'ensemble des séances et des débats doivent être publics. Il ne doit y avoir aucune restriction à la participation des États Membres de l'ONU à quelque séance que ce soit.

Les rapports du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, y compris celui dont nous sommes saisis aujourd'hui (A/65/2), ne peignent pas un tableau très clair de ce qui se passe au Conseil de sécurité ou ne reflètent pas l'importance que le Conseil attache à la teneur des résolutions de l'Assemblée générale. Il faut également abandonner l'approche narrative et inclure une analyse des délibérations sur la base desquelles les résolutions du Conseil de sécurité sont adoptées. En effet, les diverses positions des États, en particulier des membres permanents, ne sont pas décrites dans les rapports, ni d'ailleurs les raisons expliquant

l'impuissance du Conseil à remédier aux crises graves qui menacent la paix et la sécurité internationales. Nous espérons que les futurs rapports du Conseil seront plus utiles et plus analytiques, et qu'ils expliqueront plus en détail les raisons de son échec à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous espérons également que l'Assemblée générale agira rapidement pour pallier les défaillances du Conseil de sécurité, qu'il applique une politique de deux poids deux mesures ou qu'il exerce ou menace d'exercer le droit de veto, ce qu'il a souvent fait ces dernières années.

M. de Klerk (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le rapport annuel du Conseil de sécurité dont nous sommes saisis aujourd'hui indique très clairement :

« Le Conseil de sécurité a connu une nouvelle année d'intense activité dans l'exercice de ses fonctions de maintien de la paix et de la sécurité internationales. » (A/65/2, p. 1)

Il a tenu 191 séances officielles, dont la plupart ont été publiques; il a adopté 54 résolutions – une de plus que l'année dernière – et 27 déclarations présidentielles; et fait 42 déclarations à la presse.

C'est là une production consistante qui illustre l'énorme charge de travail du Conseil de sécurité et de ses groupes de travail pendant la soixante-quatrième session. Ma délégation apprécie tout le travail accompli, et nous apprécions également le fait que, pendant la période considérée, les activités du Conseil ont été caractérisées par une augmentation du nombre de débats publics et de séances d'information. Dans ce contexte, il ne faut pas oublier que le Conseil a considérablement amélioré ses méthodes de travail et accru la transparence de ses travaux.

Au cours de la soixante-cinquième année, le Conseil de sécurité continuera d'agir au nom de tous les membres de l'ONU. C'est pourquoi tous les membres tiennent à juste titre à ce que la composition du Conseil reflète comme il se doit les réalités géopolitiques d'aujourd'hui, et non pas celles de 1945.

À une époque où des pays, et certains groupes à l'intérieur des pays, recourent encore à la violence ou continuent à se battre, c'est précisément pour les questions de guerre et de paix que la légitimité et la détermination sont les plus essentielles – une légitimité et une détermination que seuls l'ONU et le Conseil de sécurité peuvent posséder.

De l'avis des Pays-Bas, la légitimité et l'efficacité continue du Conseil sont toutes deux en jeu. Pour que le Conseil reste efficace, il faut trouver un équilibre entre sa légitimité et son efficacité. Selon nous, les deux peuvent aller de pair si le nombre de membres du Conseil fait l'objet d'une légère augmentation.

À la suite de l'annonce faite par le Président Obama au début de cette semaine, l'opinion mondiale a de nouveau les yeux tournés sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, ce qui imprime un nouvel élan au processus lancé à la fin de la soixante-troisième session. À la fin de la soixante-quatrième session, S. E. l'Ambassadeur Tanin a été en mesure de présenter un texte de négociations. Nous devrions avoir pour but de parvenir à des résultats tangibles d'ici à la fin de la présente session de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement des Pays-Bas voudrait saisir la présente occasion pour rappeler qu'il apprécie et appuie fermement le travail judicieux que l'Ambassadeur Tanin, en sa qualité de Président des négociations intergouvernementales, a réalisé à ce jour. Les membres doivent continuer sur cette voie. Le texte de négociations, tel que présenté par le Président cet été, doit être nettement raccourci en un texte condensé et consolidé. À cette fin, l'Ambassadeur Tanin a fait des propositions fort utiles qui méritent d'être examinées. Si les États Membres n'arrivent pas à produire un texte plus court, nous devrions envisager d'autres moyens d'y parvenir. À cet égard, les Pays-Bas sont prêts à assumer un rôle actif.

Ayant écouté avec soin les déclarations des membres, ma délégation a noté que la « solution intermédiaire » a été mentionnée plus fréquemment que par le passé. Une dynamique est en train de se mettre en place en faveur de cette solution temporaire et transitionnelle qui devrait être une mesure cruciale vers une solution plus permanente. Bien entendu, cette solution transitionnelle peut revêtir de nombreuses formes, et le débat sur cette question n'a pas encore commencé.

Je voudrais, pour terminer, citer ce que notre ancien Premier Ministre a déclaré ici même :

« [...] il est clair pour les Pays-Bas que davantage de pays devraient pouvoir se joindre aux débats et exercer leur influence; de grands pays qui en 1945 n'étaient pas encore assez grands ou n'étaient pas encore Membres de l'ONU mais aussi des petits pays, tels que les pays fournissant

des contingents ou les parties intéressées dans une région en particulier, qui devraient avoir le droit de prendre la parole. Je dois immédiatement ajouter que les pays qui souhaitent exercer une telle influence devraient comprendre que cela entraîne des obligations financières, politiques et morales. Ou, comme l'a dit Winston Churchill, la responsabilité est le prix de la grandeur.» (A/65/PV.16, p. 31)

Les déclarations que nous faisons aujourd'hui suscitent des attentes et créent des obligations; et donc, ne rien faire amène à la conclusion que l'ONU n'est pas performante. C'est à nous de prouver aux pessimistes qu'ils ont tort.

M. Goledzinowski (Australie) (*parle en anglais*): Nous remercions le Conseil de sécurité d'avoir soumis son rapport annuel (A/65/2), et le Représentant permanent du Royaume-Uni, Sir Mark Lyall Grant, de l'avoir présenté à l'Assemblée générale.

Je prends à cœur la suggestion faite plus tôt par l'Ambassadeur Parham, selon laquelle nous ne devrions pas nous focaliser sur le rapport, mais plutôt sur le travail du Conseil lui-même. Je vais donc me contenter de me féliciter du rapport, qui est de toute aussi bonne qualité que les précédents. Cependant, nous continuons de penser que, fondamentalement, le Conseil devrait s'attacher à adopter une démarche de responsabilisation active et de transparence délibérée, qui devrait apparaître dans un rapport plus analytique, peut-être en parallèle avec le rapport de procédure existant.

S'agissant à présent de l'autre question sur laquelle porte le débat d'aujourd'hui, à savoir la réforme du Conseil de sécurité, l'Australie maintient que la réforme du Conseil est l'une des questions les plus importantes dont nous sommes saisis à l'ONU, et qu'elle nous concerne tous. Pourtant, peu de progrès ont été accomplis, et les négociations de fond n'ont pas encore véritablement débuté. Nous ne devons pas éluder les questions difficiles. La réforme de la composition du Conseil aurait clairement dû se faire depuis longtemps. En particulier, l'absence de membres permanents issus du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes constitue une injustice flagrante.

Ma délégation a déjà indiqué que l'impasse dans laquelle se trouve la recherche d'un consensus sur la composition et la taille d'un Conseil réformé ne saurait

constituer un obstacle à une réforme significative des méthodes de travail du Conseil. Il est vital de renforcer la crédibilité de l'ONU ainsi que sa capacité à remplir les objectifs inscrits dans la Charte. Nous nous félicitons des révisions reflétées dans la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507), publiée en juillet, après le débat public du Conseil de sécurité qui s'est tenu en avril sur ses méthodes de travail (voir S/PV.6300). Mais nous sommes aussi d'accord avec les observations du Groupe des cinq petits pays, exprimées ce matin par l'Ambassadeur Seger, de la Suisse, qui a soulevé un oubli important dans la note, à savoir l'absence de mécanismes de mise en œuvre.

Nous souhaitons également nous associer aux appels adressés au Conseil ce matin par nos voisins du Pacifique pour qu'il s'attaque à la question des changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité, après l'adoption historique de la résolution 63/281 de l'Assemblée générale. Nous demandons au Conseil d'inscrire cette question à son ordre du jour en 2011, et de se pencher d'urgence sur les mesures à prendre pour faire face à cette menace existentielle.

Pour terminer, nous remercions l'Ambassadeur Tanin des efforts constants qu'il déploie en tant que Président des négociations intergouvernementales. Je ne pourrais mieux le dire que S. E. l'Ambassadrice de Roumanie, qui a décrit cet après-midi son « élégante maîtrise », sa détermination et sa persévérance. Que M. Tanin soit assuré de l'appui et de la confiance sans faille de l'Australie.

M^{me} DiCarlo (États-Unis) (*parle en anglais*): Je voudrais remercier le Président du Conseil de sécurité pour le mois en cours, l'Ambassadeur Lyall Grant, du Royaume-Uni, d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/65/2) à l'Assemblée générale, ainsi que l'Ambassadrice Ogwu et la délégation nigériane d'avoir préparé le rapport annuel pendant leur présidence du Conseil de sécurité en juillet.

Le rapport annuel fournit aux non-membres du Conseil un aperçu transparent et global du travail intensif réalisé par le Conseil de sécurité. Nous espérons que le rapport facilite les échanges d'informations et renforce la coopération entre l'Assemblée et le Conseil, les deux organes principaux égaux de l'ONU. L'Organisation prend très au sérieux la nécessité de veiller à ce que tous les États Membres soient informés des travaux du Conseil et s'y impliquent comme il faut. Le Conseil a fait des efforts

particuliers pour faire en sorte que davantage de séances soient publiques, et nous nous félicitons de la participation de tous les États Membres aux débats du Conseil pendant ces séances. Lorsque nous assurerons la présidence du Conseil le mois prochain, nous poursuivrons la pratique consistant à faire un exposé sur le programme de travail du Conseil à l'intention des non-membres.

Pour en venir à l'autre sujet qui nous occupe aujourd'hui, nous nous sommes réjouis de la reconduction de l'Ambassadeur Tanin afin qu'il assure la présidence du sixième cycle des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous appuyons les efforts qu'il déploie en vue de faire avancer ces négociations, et nous espérons que les États Membres aborderont le prochain cycle avec pragmatisme et souplesse. Même si nous avons conscience que de profonds désaccords subsistent sur certains aspects de la question, nous espérons que les pourparlers pourront aboutir à un processus mené par les États Membres eux-mêmes et jouissant d'un vaste consensus. Ainsi que nous l'avons déjà dit pendant les cinq premiers cycles de négociations, et continuerons de le soutenir au cours du cycle actuel, nous pensons que la viabilité du Conseil de sécurité à long terme dépend de la manière dont celui-ci reflétera le monde du XXI^e siècle. Nous appuyons l'élargissement du Conseil, à condition que cela ne nuise ni à son efficacité ni à ses résultats. Je voudrais résumer brièvement les points clefs de la position de mon gouvernement.

Les États-Unis sont en principe ouverts à une augmentation modeste du nombre des membres permanents et non permanents. Nous pensons fermement que l'examen d'une augmentation du nombre des membres permanents doit se faire au cas par cas selon les pays. Pour évaluer quels pays méritent de devenir des membres permanents, les États-Unis prendront en compte la capacité des pays à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres objectifs de l'ONU.

Comme nous l'avons indiqué cette année dans notre stratégie nationale de sécurité, mon gouvernement est disposé à impliquer les puissances émergentes dans l'architecture internationale. Les États-Unis appuient une composition du Conseil de sécurité avec des membres qui respectent les droits de l'homme et l'état de droit chez eux comme à l'extérieur, et contribuent grandement à la mise en œuvre des décisions du Conseil de sécurité, que ce soit

dans leur application ou grâce à un appui financier, politique et en personnel. Comme nous l'avons déjà dit, les États-Unis ne sont pas favorables à un élargissement du Conseil de sécurité qui modifierait le système actuel du veto.

Nous demeurons résolus à déployer des efforts sérieux et délibérés, de concert avec les autres États Membres, afin de trouver le moyen d'adapter le Conseil de sécurité aux réalités mondiales actuelles et de renforcer sa capacité à s'acquitter de son mandat et à relever efficacement les défis du nouveau siècle.

M. Limeres (Argentine) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite du rapport du Conseil de sécurité publié sous la cote A/65/2. De même, nous nous réjouissons de l'organisation de cette nouvelle séance de l'Assemblée générale sur la réforme du Conseil de sécurité, qui offre l'occasion supplémentaire de connaître les points de vue des États Membres de l'ONU sur la réforme de cet organe et sur la manière dont celle-ci doit évoluer. Je tiens en outre à saluer les efforts réalisés par l'Ambassadeur Tanin en vue d'atteindre notre objectif commun.

Il ne faut pas oublier que la réforme du Conseil de sécurité est une question de la plus haute importance, de par ses implications significatives pour l'Organisation. C'est pourquoi elle doit bénéficier de l'appui de tous les États Membres. Il ne s'agit pas d'un processus dans lequel chaque camp tente de rassembler un certain nombre d'adhésions, mais bien d'un processus aboutissant à une solution acceptée par tous les Membres, puisqu'elle changera de façon permanente la structure de cet organe aux responsabilités élevées.

Par ailleurs, la réforme du Conseil ne se limite pas à un seul aspect, qui semble pourtant dominer la scène. Le document officieux de l'Ambassadeur Tanin identifie cinq points : les catégories de membres, la question du veto, la représentation régionale, la taille du Conseil de sécurité et ses méthodes de travail, et la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Tous ces éléments sont intimement liés et nécessitent une réforme du Conseil de sécurité qui, pour atteindre l'objectif visé par tous les Membres, rendra cet organe – responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales – plus représentatif, transparent, inclusif, démocratique et efficace.

Ma délégation estime qu'il est possible de parvenir à un consensus sur plusieurs de ces cinq

points, vu qu'il n'y a pas de divergences profondes à leur sujet entre les Membres. Par exemple, il est globalement accepté qu'il faut améliorer les méthodes de travail du Conseil en prenant les mesures qui s'imposent et qu'il faut améliorer les échanges entre le Conseil et l'Assemblée générale. Il semble également possible d'arriver à un consensus en ce qui concerne le nombre de membres du Conseil. Il ne faut pas considérer la question relative aux catégories de membres, sur laquelle les États Membres sont très divisés, comme un obstacle à une réforme qui va bien au-delà de ce seul aspect et qui est nécessaire.

Comme je l'ai déjà dit, le consensus des Membres est indispensable pour pouvoir réaliser des progrès et voir la réforme aboutir. L'Argentine réaffirme que la formule qui peut recueillir un tel niveau d'appui de la part des Membres de l'ONU ne passe pas par une approche transitoire susceptible de cristalliser une position spécifique – en particulier s'il n'existe pas de consensus parmi les Membres au sujet de celle-ci – mais par une approche qui privilégie une solution intermédiaire ou de compromis. La solution intermédiaire que nous envisageons prévoit essentiellement l'augmentation du nombre de sièges non permanents, ce qui permettra aux nombreux pays qui n'ont pas encore eu la possibilité de siéger au Conseil de sécurité de le faire.

L'Argentine estime qu'une solution de ce genre permettra de mettre en place un Conseil de sécurité plus représentatif, car elle permettrait de remédier à l'absence de représentation de certaines régions et des pays en développement. En même temps, elle renforcerait la légitimité du Conseil, en le rendant plus démocratique. En réalité, l'argument selon lequel l'augmentation du nombre de membres non permanents maintiendrait le statu quo est fallacieux, étant donné que c'est l'augmentation du nombre de membres permanents qui non seulement maintiendrait mais accentuerait ce statu quo, caractérisé par l'inégalité, où quelques pays se trouvent en permanence dans une position privilégiée. Comme nous le savons tous, la catégorie des membres permanents n'a pas été créée sur la base du principe de représentation démocratique mais est le produit d'un moment spécifique de l'histoire. Par ailleurs, cet argument va à l'encontre de la reconnaissance explicite par les Membres de l'Organisation du rôle des membres non permanents au sein du Conseil de sécurité. De plus, une solution intermédiaire porterait en elle-même les germes de la pérennité, car elle permettrait de mettre en place un

Conseil de sécurité qui non seulement reflète la dynamique du monde contemporain, mais qui peut s'adapter aux changements qui interviendront sur la scène internationale à l'avenir. Enfin, les élections pour occuper ces sièges renforcent le respect du principe de responsabilité au sein du Conseil de sécurité.

Je voudrais réitérer l'appui de ma délégation à la proposition présentée à cet égard par l'Italie et la Colombie, au nom du Groupe du consensus, dont l'Argentine est membre. Je tiens à souligner la volonté de négocier de ce Groupe d'États, qui, outre le fait d'insister pour que la réforme soit basée sur des formules réalistes pouvant recueillir l'appui de la grande majorité des Membres, a fait preuve d'une véritable souplesse pour parvenir à une solution de compromis. Nous espérons que l'impulsion donnée par le Président de la présente session de l'Assemblée encouragera toutes les délégations à aborder cette question avec réalisme et souplesse, en gardant à l'esprit qu'une solution viable dans ce domaine doit être une solution de compromis.

L'Argentine souhaite avancer dans le cadre d'un processus transparent et prévisible, principalement mené par les États. À cet égard, nous tenons à exprimer notre désaccord avec les propositions faites ce matin tendant à ce que le Président de l'Assemblée et l'Ambassadeur Tanin élaborent une version abrégée du document préparé par l'Ambassadeur Tanin, en s'appuyant sur des consultations avec des groupes d'États Membres. Je voudrais souligner que l'Argentine estime que des négociations sur un sujet d'une telle importance ne peuvent pas être abordées comme un processus visant à éliminer des positions figurant dans un document non officiel, en les fusionnant avec d'autres ou par d'autres moyens, sans la participation de tous les Membres. La transparence est essentielle pour la participation de tous les Membres et seules des consultations ouvertes à tous sont indiquées pour des discussions sur un sujet aussi important.

Comme l'a déclaré une autre délégation ce matin, la recherche d'un compromis susceptible de recueillir le consensus des Membres suppose détermination et esprit d'ouverture. Je tiens à indiquer que ce dernier est essentiel pour identifier des compromis réalistes acceptables par tous les Membres, en vue d'une réforme qui revêt une importance vitale pour l'ONU. L'Argentine a toute confiance dans la direction avisée du Président de la présente session pour le traitement de ce dossier et appuiera ses efforts à cet égard.

M. Apreku (Ghana) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de faire au nom de la délégation ghanéenne la déclaration suivante sur ces deux points importants de l'ordre du jour.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique et à celle faite par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Ma délégation s'associe aux autres orateurs pour remercier le Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, le Représentant permanent du Royaume-Uni, Sir Mark Lyall Grant, d'avoir présenté le rapport du Conseil à l'Assemblée générale (A/65/2). Ma délégation remercie également la délégation nigériane d'avoir rédigé l'introduction du rapport. Nous saluons par ailleurs le rôle joué par le Secrétariat dans l'élaboration du rapport.

Le Ghana attache beaucoup d'importance au rôle du Conseil de sécurité, tel que consacré par la Charte, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi notre pays a contribué activement aux travaux du Conseil, en qualité de membre non permanent de 2006 à 2007. Même sans siéger au Conseil, ma délégation s'est efforcée, aussi bien dans le passé qu'à une époque plus récente, de participer aux travaux du Conseil par le biais des débats thématiques, notamment les récents débats publics sur la diplomatie préventive et sur les femmes et la paix et la sécurité entre autres, et des séances d'information informelles sur les activités du Conseil de sécurité.

Les échanges entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale doivent se fonder sur la nécessité pour ces deux organes de fonctionner, tout en respectant chacun le mandat de l'autre, et de compléter leur action par des efforts visant à réaliser les objectifs communs de l'Organisation dans les domaines de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme, du développement et de la promotion du droit international, y compris le respect des buts et principes de la Charte.

Il est vrai que dans certains domaines d'activité de l'ONU, notamment la consolidation de la paix après les conflits, la nécessité de lancer des démarches complémentaires, concertées et coordonnées découle des résolutions fondatrices pertinentes. Cette approche

sera un moyen sûr de renforcer et d'améliorer l'efficacité de l'Organisation.

Étant donné l'importance que revêtent les organisations régionales, notamment l'Union africaine, dans la réalisation des objectifs de cette Organisation, ma délégation engage le Conseil à évaluer l'impact ou l'efficacité des initiatives qui visent à améliorer la coopération entre le Conseil et les organisations régionales. En fait, cette évaluation doit être un processus à double sens dans le cadre duquel l'apport des organes régionaux, notamment le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, deviendra ou restera souhaitable.

Malgré l'importance que revêtent les travaux du Conseil, le Ghana est convaincu que la position actuelle du Conseil sera renforcée par sa réforme. L'Organisation des Nations Unies, qui a été créée en 1945 et qui était alors composée de quelque 50 États Membres, est différente de l'ONU d'aujourd'hui, 65 ans plus tard, qui est composée de 192 États Membres, dans un monde en évolution, ce qui exige de l'Organisation qu'elle s'adapte et qu'elle réagisse à l'évolution du temps.

Ainsi, les négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes doivent se poursuivre dans l'urgence. Le Ghana continuera donc d'apporter son appui au facilitateur des négociations, le Représentant permanent de l'Afghanistan, S. E. l'Ambassadeur Zahir Tanin, pour que le processus aboutisse rapidement. À l'instar d'autres États africains, le Ghana espère que les négociations conduiront à la création de nouveaux sièges permanents réservés aux États africains.

Pour terminer, je tiens à souligner que la Charte aurait dû être amendée il y a longtemps pour attribuer des sièges permanents aux États africains au sein du Conseil de sécurité. Le fait de remédier au déséquilibre de la représentation au sein du Conseil de sécurité, notamment dans la catégorie des membres permanents, qui ne compte aucun État africain, garantira une plus grande équité dans l'application du principe de l'unanimité et donnera davantage de consistance au principe de la représentation géographique équitable parmi les membres du Conseil.

Enfin, la délégation ghanéenne comptera également sur les qualités de direction et la volonté démontrées jusqu'à présent par le Président, en

particulier l'intérêt qu'il semble porter à la question de la réforme du Conseil de sécurité, pour atteindre cet objectif.

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe L.69 (voir A/61/L.69). Le Groupe L.69 comprend un groupe diversifié de pays d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Asie et du Pacifique qui sont unis autour d'une cause commune, à savoir procéder à une réforme durable et complète du Conseil de sécurité.

Le rapport du Conseil de sécurité (A/65/2), qui couvre la période allant du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2010, représente un bilan factuel des activités entreprises par le Conseil concernant les nombreux pays et situations qui figurent à son ordre du jour. Nous avons également pris note de la collaboration renforcée entre le Conseil et l'Union africaine (UA), en particulier son Conseil de paix et de sécurité, et nous nous en félicitons. La pleine participation de l'Afrique à la recherche d'une solution aux conflits prolongés est essentielle pour faire en sorte que la paix durablement acquise se transforme en une paix, une sécurité et une stabilité durables et favorise le développement durable de tout le continent.

Nous attendons donc avec impatience qu'une interaction plus fréquente et approfondie s'instaure entre le Conseil et l'Union africaine, et nous soulignons de nouveau la nécessité de donner à l'Union africaine, grâce au renforcement des capacités et à la mobilisation de ressources, les moyens lui permettant d'être à l'avant-garde des efforts de règlement des conflits sur le continent.

Les efforts que déploie le Conseil pour améliorer ses méthodes de travail et leur transparence sont, certes, conséquents, ils doivent cependant n'être considérés que comme un élément de son processus global de réforme. L'amélioration des méthodes de travail, bien que nécessaire, ne saurait se substituer au changement global indispensable dans la composition du Conseil afin qu'il reflète mieux les réalités mondiales contemporaines.

Dans ce contexte, le Groupe L.69 prend note avec satisfaction des efforts que déploie le facilitateur et Président du processus de négociations intergouvernementales, qui ont débouché sur un document. Nous espérons que les délibérations et les négociations futures nous permettront de condenser le document pour en faire un texte plus accessible au fur

et à mesure de la progression du processus de négociation.

Je réaffirme les principes directeurs sur lesquels se fonde la collaboration au sein du Groupe L.69. Le Groupe L.69 appuie l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil. Seul cet élargissement, qui remédie à la représentation insuffisante des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, nous permettra d'améliorer la représentativité, la légitimité, la crédibilité et l'efficacité du Conseil.

D'autre part, le Groupe L.69 est favorable à une répartition des sièges fondée sur la Charte qui remédie à la non-représentation de certaines régions dans la catégorie des membres permanents et à la sous-représentation des pays en développement dans les deux catégories, notamment les petits États insulaires en développement dans la catégorie des membres non permanents. Les nouveaux membres permanents doivent être sélectionnés sur la base des critères établis par la Charte des Nations Unies. Le Groupe L.69 est favorable à ce que le nombre des membres du Conseil soit augmenté pour passer de 15 à 25. Le Groupe L.69 est favorable à ce qu'il soit procédé, après une période de 15 ans, à un examen de la composition dans la catégorie des membres permanents afin que celle-ci continue à refléter les réalités mondiales.

Comme nous l'avons déclaré auparavant, le Groupe L.69 appelle à une amélioration globale des méthodes de travail du Conseil, amélioration qui est nécessaire pour accroître l'accès des États non membres du Conseil et améliorer la transparence à leur égard et pour garantir la pleine mise en œuvre des Articles 31 et 32 de la Charte des Nations Unies. Nous estimons également que le Conseil doit devenir plus responsable, juste, ouvert et cohérent dans le cadre de ses interventions.

Le Groupe estime par ailleurs qu'il importe d'imposer des restrictions à l'élargissement de la portée de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies; de rendre définitif le règlement intérieur du Conseil; d'améliorer et de renforcer les consultations avec les pays fournisseurs de contingents militaires et d'effectifs de police; d'imposer des restrictions raisonnables à l'utilisation du droit de veto; d'organiser davantage de débats publics et de séances publiques, ainsi que davantage de séances d'information avec les responsables de l'ONU; et de publier à plus grande échelle et plus rapidement les projets de résolution et

les projets de déclaration présidentielle. De même, nous appuyons les modifications du processus de prise de décisions et de la portée de la prise de décisions pour rendre le Conseil plus efficace et plus pertinent.

Le Groupe L.69 appelle également à une amélioration de la relation entre le Conseil et l'Assemblée générale, notamment en améliorant les rapports, en organisant des consultations régulières entre le Conseil et l'Assemblée et en respectant strictement les mandats que leur a confiés la Charte.

Pour terminer, je tiens à rappeler le paragraphe 30 de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), dans lequel les dirigeants mondiaux ont notamment décidé de redoubler d'efforts pour réformer les procédures du Conseil de sécurité sous tous leurs aspects. Je tiens également à rappeler le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), dans lequel nos dirigeants ont souhaité, précisant qu'il s'agissait d'un élément central de la réforme générale de l'ONU, que le Conseil de sécurité soit réformé sans tarder, afin de le rendre plus largement représentatif, plus performant et plus transparent, de manière à accroître son efficacité, la légitimité de ses décisions et la qualité de leur mise en œuvre.

Le Groupe L.69 est déterminé à assumer sa part de responsabilité pour faire en sorte que la réforme générale du Conseil de sécurité ne soit pas une tâche qui échoie aux générations futures. Nous devons œuvrer de concert pour mettre en place un Conseil de sécurité réformé, plus représentatif et plus responsable afin que les générations à venir puissent vivre dans un monde plus sûr.

M. Motanyane (Lesotho) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant permanent du Royaume-Uni d'avoir présenté, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, le rapport du Conseil (A/65/2) à l'Assemblée générale, aujourd'hui. Nous remercions également le Nigéria de son immense contribution à la préparation du rapport dont nous sommes saisis.

Je m'associe aux déclarations faites par les Représentants permanents de la Sierra Leone et de l'Égypte au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés, respectivement. Je voudrais néanmoins formuler quelques observations à titre national.

On ne saurait trop insister sur l'importance du Conseil de sécurité. Il est au cœur de la création de

l'ONU. Les raisons pour lesquelles l'ONU a vu le jour sont connues de tous. L'humanité a été gravement meurtrie par le fléau de la guerre. En conséquence, nous avons décidé d' :

« [unir nos forces] pour maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix » (*Charte des Nations Unies, Art. 1, par. 1*).

Il en découle naturellement que la responsabilité de maintenir la paix dans le monde nous incombe à tous au même titre. Selon les termes de la Charte, peuvent devenir Membres des Nations Unies tous autres États pacifiques qui acceptent les obligations de la présente Charte et, au jugement de l'Organisation, sont capables de les remplir et disposés à le faire.

Par conséquent, et c'est un fait indéniable, tout État Membre, quel qu'il soit, a la possibilité de siéger dans un quelconque organe de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité. En résumé, le Conseil de sécurité ne doit pas être le pré carré d'une minorité. La composition actuelle du Conseil ne reflétant pas les réalités géopolitiques de l'ONU, nous pensons qu'il est grand temps de répondre à l'appel lancé en faveur d'une réforme générale du Conseil de sécurité.

Lorsque l'ONU a été fondée en 1945 par une cinquantaine d'États, toutes les régions du monde étaient représentées. L'Afrique était elle aussi représentée par plusieurs États ayant déjà accédé à l'indépendance, à savoir l'Égypte, l'Éthiopie, le Libéria et d'autres. Malgré cela, l'Afrique n'a pas réussi à intégrer le noyau dur du Conseil de sécurité.

Aujourd'hui, le nombre d'États Membres de l'ONU a plus que triplé, ce qui représente un changement structurel majeur pour notre Organisation. Avec la fin de la guerre froide, une nouvelle situation est apparue, imposant sans conteste une réforme graduelle mais néanmoins radicale du Conseil. Or, le Conseil de sécurité est demeuré le même qu'il y a 65 ans, ce qui est de fait une grave injustice.

Le processus de réforme est long et, dans une certaine mesure, épuisant. Cependant, nous ne devons pas perdre espoir. Il n'est pas trop tard, je pense, pour renverser la situation. Il est temps d'entamer de vraies négociations, ce que nous avons hâte de faire. La position de l'Afrique est bien connue, de même que les positions des autres régions, groupes d'États et États

Membres qui participent aux négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil.

De toute évidence, nous souhaitons tous un modèle qui recueille le plus vaste appui possible. Nous tenons à réaffirmer que la réforme qui porte sur les cinq thèmes clefs, à savoir les catégories de membres, le veto, la représentation régionale, la taille d'un conseil élargi et les méthodes de travail, et sur les relations entre le Conseil et l'Assemblée générale jouera un grand rôle dans la modernisation et le regain de légitimité du Conseil. Inutile de dire qu'un conseil réformé devra faire une place aux États non représentés ou sous-représentés et aux pays de petite taille et de taille moyenne.

En ce qui concerne le rapport du Conseil de sécurité, nous constatons que le Conseil a déployé des efforts considérables pour s'acquitter de son mandat. L'ordre du jour montre que le Conseil s'emploie à réagir aux menaces actuelles à la paix et à la sécurité internationales. Nous relevons que le Conseil doit faire face à des situations de conflit complexes aux quatre coins du monde. Nous constatons néanmoins que, du fait de son caractère exclusif, le Conseil n'est pas toujours en mesure de régler ces problèmes de manière adéquate et définitive.

Bien que nous soyons conscients des efforts accomplis pour accroître la transparence des méthodes de travail du Conseil, il reste beaucoup à faire. Un nombre important de séances du Conseil continuent de se tenir à huis clos. Le fait qu'il n'y a pas suffisamment de consultations entre le Conseil et l'Assemblée générale demeure une source de préoccupation. Le Règlement intérieur du Conseil reste provisoire. En outre, nous estimons qu'il faudrait que le rapport annuel du Conseil explique de manière plus détaillée et analytique comment ses efforts influent sur les processus de paix dans les zones de conflit, si ses directives et ses résolutions sont toutes et partout appliquées de la même manière, et dans le cas contraire, pourquoi tel n'est pas le cas et ce que le Conseil entend faire pour régler ce problème.

Je voudrais terminer en réaffirmant qu'il nous incombe, à tous, à titre collectif, d'unir nos forces pour le bien commun, à savoir la réforme générale du Conseil de sécurité. Les idéaux de nos pères fondateurs nous exhortent tous à prendre des mesures décisives et exemplaires pour reconfigurer le Conseil. Quelle que soit la complexité du problème, nous devons chercher du réconfort dans cet adage qui affirme que lorsqu'on

veut, on peut. Si un Conseil de sécurité fort est bel et bien ce que nous souhaitons tous, alors menons cette course jusqu'à son terme, en veillant à ne laisser personne derrière nous.

M. Ulibarri (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica remercie le Royaume-Uni d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (A/65/2) et se félicite que le Président de l'Assemblée ait convoqué le présent débat sur la réforme de cet organe où nous siégeons.

Nous nous associons à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Suisse au nom du groupe des cinq petits pays, dont nous sommes membres. Nous souscrivons à plusieurs des observations faites par le Représentant permanent de l'Italie, Coordonnateur du Groupe du Consensus, et par d'autres représentants des pays membres de ce groupe, dont nous faisons également partie.

Le présent débat est une excellente occasion de réfléchir et de progresser sur les quatre principaux éléments qui doivent guider le processus de réforme du Conseil de sécurité. Je parle ici de l'accroissement de son efficacité, du renforcement de sa transparence, de l'amélioration de sa représentativité et de la consolidation de sa légitimité. Tout cela doit être fait dans le but de renforcer le rôle de l'ONU, et du Conseil de sécurité en particulier, dans la gouvernance mondiale.

Le Costa Rica estime que pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de réaliser des progrès sur deux volets essentiels. Premièrement, il faut établir un bon équilibre des pouvoirs et instaurer un dialogue plus dynamique entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Deuxièmement, il faut mettre en place un processus global de réforme, qui porte non seulement sur la composition du Conseil, mais également, d'une façon plus générale, sur ses méthodes de travail.

Il y a deux ans, dans un cadre similaire, ma délégation avait déclaré que pour le Costa Rica, la présentation du rapport annuel du Conseil à l'Assemblée « ne doit pas être un exercice rhétorique, ni se transformer en un simple compte rendu » (A/63/PV.53, p. 7). La présentation du rapport doit susciter une démarche plus analytique et plus interactive, qui ne porte pas seulement sur le passé, mais se tourne aussi vers l'avenir. Et ces deux approches – rétrospective et prospective – exigent de dépasser le cadre du simple compte rendu.

Le Costa Rica réaffirme qu'en plus de son rapport annuel, le Conseil doit présenter à l'Assemblée générale des rapports spéciaux conformément aux Articles 14 et 15 de la Charte. De tels rapports sont particulièrement importants lorsqu'on envisage la création de nouvelles opérations de maintien de la paix, la modification importante ou la liquidation d'un mandat, ou bien l'imposition d'un régime de sanctions ou d'autres mesures contraignantes.

Par ailleurs, mon pays, en sa qualité de membre du groupe de cinq petits pays, continue d'inviter et d'encourager les membres du Conseil de sécurité à organiser dès les premières étapes de rédaction du rapport annuel un débat informel, participatif et interactif ouvert à tous les États Membres. À cet égard, nous saluons les efforts du Nigéria et l'esprit d'ouverture au dialogue dont il a fait preuve pendant l'élaboration du rapport présenté aujourd'hui.

Cependant, ces exemples d'ouverture et de dialogue doivent devenir plus nombreux et plus substantiels. Mon pays sait que cela est possible. Par exemple, lorsque nous avons assumé la présidence du Conseil en novembre 2008 et qu'il nous est revenu de présenter le rapport annuel portant sur la période s'achevant le 31 juillet 2008, ma délégation ne s'est pas limitée à énumérer le contenu du rapport, les résolutions et les déclarations présidentielles adoptées ainsi que le nombre de réunions organisées. Le Costa Rica a introduit une innovation majeure, en intervenant à titre national pour faire des observations sur le rapport présenté.

Cette innovation participait de nos efforts visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil. À notre avis, la présentation du rapport annuel doit donner un aperçu qui permet d'évaluer l'efficacité des mesures adoptées par le Conseil et les positions de ses membres au moment de leur adoption. En fin de compte, elle doit être l'occasion d'évaluer l'action du Conseil, comme cela a été fait cette année dans le chapitre portant sur le Soudan.

S'agissant du point 119 de l'ordre du jour, relatif à la réforme du Conseil, le Costa Rica voudrait saluer le souci et la volonté du Président de l'Assemblée générale de faire avancer ce dossier si important et exprimer sa satisfaction de voir l'Ambassadeur Tanin continuer à diriger le processus. La réforme doit être entreprise de façon globale et avec souplesse, pragmatisme et vision, sans perdre de vue les objectifs

ultimes que j'ai mentionnés au début de mon intervention.

Parce qu'il s'inscrit dans ce processus, nous voudrions mettre en avant le débat public sur les méthodes de travail (voir S/PV.6300) organisé en avril de cette année et qui a abouti à la révision de la note présidentielle S/2006/507. Nous voudrions également signaler le travail réalisé par le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, présidé par le Japon. Nous déplorons toutefois, comme l'a indiqué le représentant de la Suisse au nom du groupe des cinq petits pays, qu'on n'ait pas inclus dans le rapport annuel du Conseil un paragraphe relatif aux mécanismes de mise en œuvre.

En outre, nous nous félicitons de l'augmentation du nombre de débats publics, toutes présidences mensuelles du Conseil confondues, de l'inclusion dans le rapport d'un chapitre sur les méthodes de travail, et des changements – annoncés la semaine dernière par le Royaume-Uni pendant la réunion informelle qu'il a tenue avec les membres de l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil – en vue de rendre les débats plus souples et plus dynamiques. Nous appuyons la proposition faite par le Royaume-Uni d'organiser des échanges de vues avec le Département des affaires politiques et de faire en sorte que les consultations au sein du Conseil soient plus spontanées et plus productives et interviennent davantage en « temps réel ». Le Costa Rica exhorte les futurs présidents du Conseil à suivre cet exemple.

Pour mon pays, les prochaines négociations seront déterminantes pour entendre et confronter les différents arguments et aboutir au meilleur résultat possible, de préférence par consensus. Nous sommes face à un défi incontournable mais captivant : réformer nos organes, et par là-même notre organisation, pour qu'elle demeure l'axe politique de la gouvernance mondiale.

M^{me} Martina (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer ma gratitude au Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, le Représentant permanent du Royaume-Uni, pour sa présentation du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (A/65/2).

L'Ukraine a toujours milité en faveur d'une ONU forte, au sein de laquelle le Conseil de sécurité est l'organe principal chargé de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par conséquent, nous accueillons

favorablement les initiatives et idées nouvelles visant à réaliser cet objectif, en particulier celles qui procèdent d'une réflexion innovante et créative.

Mon pays estime que la diplomatie préventive est un instrument indispensable, mais souvent négligé, mis à la disposition du Conseil. Ma délégation espère que l'exercice d'exploration entamé au début du mois permettra de remettre cet instrument au goût du jour, afin que le Conseil se concentre davantage sur la prévention que sur la gestion des conflits. Nous aimerions avoir plus de détails sur la première session d'exploration et savoir si ces réunions feront désormais partie des pratiques établies du Conseil.

La période à l'examen a été caractérisée par un élan thématique de plus en plus fort imprimé à l'ordre du jour du Conseil. Selon nous, cette tendance est de bon augure pour la réalisation de l'objectif d'une ONU dynamique, car elle permet au Conseil de sécurité d'identifier et d'examiner les évolutions les plus complexes et de vaste portée qui interviennent dans le domaine des relations internationales. Si une liste restreinte de questions relevant de la catégorie thématique doit être établie, nous voudrions que la question classique des activités de maintien de la paix de l'ONU et celle de la piraterie en mer, inscrite plus récemment à l'ordre du jour du Conseil, figurent en tête.

En même temps, nous devons veiller à ne pas alourdir la charge de travail du Conseil de sécurité avec des questions transversales qui devraient être traitées avec une plus grande efficacité dans d'autres instances de l'ONU. Sur ce point, le principal critère à appliquer doit être les prérogatives et avantages comparatifs respectifs des différents organes de l'ONU, et avant tout ceux du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

S'agissant des activités de maintien de la paix de l'ONU, nous sommes encouragés par le fait que le Conseil se soit activement saisi de cette question tout au long de l'année, le mois en cours ne faisant pas exception. Ma délégation accueille également favorablement certaines initiatives visant à mettre en place des procédures novatrices, telles les vidéoconférences avec les commandants présents sur le terrain. Toutefois, certains pays fournisseurs de contingents, en particulier ceux de rang intermédiaire, constateront que la participation des pays fournisseurs de contingents à ces débats ou à ces consultations est soit purement statistique soit réservée aux 5, 10 ou 12

principaux pays contributeurs ou à ceux qui sont en tête d'une quelconque autre liste. Le maintien de la paix étant considéré à juste titre comme un partenariat mondial, il est indispensable que le Conseil multiplie les contacts et permette aux pays fournisseurs de contingents d'être mieux entendus dans le cadre des processus de prise de décisions liées aux opérations de maintien de la paix.

Une grande partie des résultats obtenus par le Conseil de sécurité peut être attribuée aux contributions de ses membres tournants. Nous pensons que, grâce à la composition forte et inédite qui est celle du Conseil actuellement, les deux années à venir seront une excellente occasion d'envisager les moyens les plus efficaces de rassembler les contributions des membres non permanents et d'en tirer le meilleur parti. Ma délégation félicite les membres du Conseil récemment élus et espère que des progrès seront accomplis dans ce domaine important. Pour sa part, l'Ukraine est prête à prendre part à ce processus, aussi bien en dehors du Conseil, en mettant en commun des idées novatrices et des expériences pertinentes, qu'en tant que membre potentiel, si elle devait être élue pour la période 2016-2017.

Entre-temps, nous tenons à rappeler la proposition concrète visant à officialiser la pratique utile mais trop occasionnelle par laquelle les membres non permanents présentent un exposé mensuel aux groupes régionaux qui les ont délégués au Conseil. Une telle pratique permettrait d'être mieux au fait des activités quotidiennes du Conseil, ce que de nombreux non-membres considèrent nécessaire.

Sur le principe, aucun obstacle n'empêche selon nous les membres permanents de prendre également de tels contacts afin de partager leur riche expérience liée à leur mémoire institutionnelle ininterrompue. Dans ce cas, les échanges ponctuels entre les ambassadeurs pourraient s'accompagner d'échanges plus réguliers – au minimum mensuels – au niveau des experts.

Je constate avec plaisir que notre effort collectif en vue d'une réforme globale du Conseil de sécurité a donné lieu à des avancées cette année. Je fais allusion ici à l'élaboration d'un document récapitulatif qui a défini la structure du processus de négociations intergouvernementales en cours. Le texte de négociation, que les États Membres ont tous appuyé et accueilli favorablement, traduit une volonté générale d'aller de l'avant. Nous encourageons la vive détermination de la majorité des États Membres à

poursuivre les négociations autour d'un texte et nous invitons le Président du processus, l'Ambassadeur Tanin, à préparer une nouvelle version du texte qui rende mieux compte des éventuels points de convergence et limite les répétitions évidentes des positions des États Membres.

L'Ukraine estime que les deux volets de la réforme – l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité et l'amélioration de ses méthodes de travail – sont prioritaires. L'accomplissement de progrès sur une de ces questions au moins servira nos intérêts à long terme.

Nous sommes favorables à ce qu'un nombre accru de pays en développement, d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, soient représentés dans cet organe. Nous pensons également qu'une amélioration globale de la composition du Conseil de sécurité doit s'appuyer sur l'approche régionale en vigueur. L'Ukraine est prête à débattre de toutes les options possibles et de toutes les approches novatrices envisagées pour la réforme du Conseil de sécurité. Toutefois, notre position reste immuable : toute augmentation du nombre des membres non permanents du Conseil de sécurité devra renforcer la représentation du Groupe des États d'Europe de l'Est qui devrait se voir allouer au moins un siège non permanent supplémentaire. À cet égard, nous tenons absolument à ce que l'intégralité du passage relatif à cette question soit maintenue dans le texte de négociation car il fait partie intégrante de la position du Groupe des États d'Europe de l'Est pour la suite des négociations.

L'Ukraine demeure déterminée à participer de manière active et constructive à un processus de réforme du Conseil de sécurité ouvert, transparent, participatif et global afin de trouver une solution qui recueille une adhésion politique la plus large possible de la part des États Membres.

M. Tladi (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux déclarations faites par l'Ambassadeur de l'Égypte et l'Ambassadeur de la Sierra Leone au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, respectivement. Nous tenons également à remercier le Représentant permanent de la Jamaïque de la déclaration qu'il a prononcée au nom du Groupe L.69.

Nous remercions le Président du Conseil de sécurité pour le rapport (A/65/2) présentant les activités liées à toutes les questions examinées par le

Conseil de sécurité au titre de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation se félicite des améliorations sensibles apportées dans les méthodes de travail du Conseil de sécurité, notamment les réunions organisées avec les pays fournisseurs de contingents avant la tenue des consultations au Conseil ainsi que les exposés présentés régulièrement par les envoyés de l'Union africaine et les présidents des différentes formations pays de la Commission de consolidation de la paix. Les missions que le Conseil de sécurité effectue régulièrement sur le terrain dans des pays dont la situation est inscrite à son ordre du jour et les contacts que le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix établit avec les pays fournisseurs de contingents sont des avancées encourageantes qui doivent être renforcées et consolidées. En outre, de plus en plus de séances officielles sont publiques, ce qui accroît la transparence des travaux du Conseil.

Étant donné qu'aux termes de l'Article 24 de la Charte le Conseil de sécurité assume la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales au nom de tous les États Membres de l'ONU, l'Afrique du Sud continue d'inviter le Conseil de sécurité à dialoguer davantage avec les non-membres, en particulier ceux qui sont directement touchés par un conflit précis ou en sont partie. C'est pourquoi nous sommes particulièrement heureux de constater qu'il est demandé au Président du Conseil de sécurité, dans le document S/2010/507, de faire « aux États Membres des exposés détaillés portant sur le fond des questions » et ce, « peu après les consultations plénières » (S/2010/507, annexe, par. 3). Notre délégation estime que cet engagement est un signe positif qui traduit une volonté réelle du Conseil de sécurité de s'acquitter de son mandat de manière plus transparente et nous encourageons les États Membres de l'ONU à mettre pleinement à profit ces consultations.

Nous nous félicitons également des mesures novatrices adoptées de manière informelle par le Conseil de sécurité ces dernières années dans le but de dialoguer avec les parties concernées par des situations de conflit et nous sommes favorables à une multiplication de ces pratiques. Le Conseil de sécurité doit adopter des méthodes de travail créatives et souples s'il veut être bien informé de la manière dont les situations évoluent et garantir l'efficacité de ses processus de prise de décisions. Cela permettra au Conseil de choisir la réponse la plus appropriée parmi

la gamme d'outils à sa disposition, ainsi que le prévoit la Charte.

Le Conseil de sécurité reste l'organe mondial principal chargé de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans l'exercice de ce mandat confié par la Charte, le Conseil ne doit pas abdiquer son rôle au profit de groupes de contact restreints qui n'ont pas de comptes à rendre à l'ensemble des Membres de l'ONU. C'est au Conseil dans son ensemble qu'il incombe de décider de toute action liée à la paix et à la sécurité internationales.

En outre, le Conseil ne peut se soustraire à sa responsabilité en ne s'attaquant pas aux conflits qui perdurent, comme celui au Moyen-Orient et la situation concernant le Sahara occidental. Bien que régulièrement inscrits à l'ordre du jour du Conseil, ces conflits n'ont fait l'objet d'aucune mesure significative. Le fait que le Conseil n'ait pas pu agir sur ces questions fragilise sa crédibilité. C'est pourquoi, le Conseil de sécurité doit redoubler d'efforts et s'attaquer de front à la situation en Somalie. Les populations de ces pays frères méritent que la communauté leur accorde une plus grande et une meilleure attention.

Ma délégation est d'avis qu'on ne peut réaliser la paix durable dans les pays en proie à un conflit qu'en relevant les défis auxquels ils sont confrontés en matière de sécurité mais également en matière de développement. À cet égard, nous nous félicitons de l'attention accrue accordée aux débats thématiques sur la consolidation de la paix et au lien entre maintien et consolidation de la paix. Nous réaffirmons que le maintien de la paix et la consolidation de la paix ne sont pas des processus linéaires et qu'ils devraient être conduits de manière intégrée pour garantir la pérennité des efforts de maintien de la paix.

Nous nous félicitons également de l'organisation d'autres débats thématiques, notamment sur la protection des civils et la violence sexuelle à l'égard des femmes en période de conflit armé. L'ONU doit être en première ligne sur la question de la protection des civils en période de conflit, en particulier les femmes et les enfants, sinon elle risque de perdre sa crédibilité aux yeux de ces groupes vulnérables.

L'Afrique du Sud salue en outre la coopération accrue entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. L'ouverture à Addis-Abeba du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine est une mesure positive vers

l'instauration d'une plus grande synergie entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité. De plus, la mise sur pied d'une équipe spéciale conjointe chargée d'examiner en détail les questions stratégiques et opérationnelles qui se posent aux deux secrétariats est une initiative opportune.

Malgré ces évolutions extrêmement positives, l'Afrique du Sud reste d'avis qu'il faut faire davantage pour garantir le financement souple et prévisible des opérations de maintien de la paix déployées par l'Union africaine au nom de la communauté internationale.

La réforme du Conseil de sécurité reste une priorité absolue. Nous estimons que les États Membres doivent resserrer les rangs pour progresser de manière décisive au cours de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale et parvenir à des résultats concrets.

Nous nous félicitons de ce que l'Ambassadeur Tanin ait été reconduit dans ses fonctions de facilitateur du processus de réforme, et nous l'encourageons à rester ferme dans son intention de structurer concrètement les négociations autour des cinq questions clefs, en s'appuyant pour cela sur un texte que les membres seront invités à reformuler dans le cadre d'un travail de rédaction officieux, comme il l'a indiqué pendant la dernière série de négociations. Bien que les dernières séries de négociations n'aient produit que peu de progrès, nous pensons que nous avons considérablement et irréversiblement avancé et que nous sommes désormais solidement embarqués sur la voie de la négociation d'un texte. Il n'est pas question de retourner au mode des consultations sans fin au sein de groupes de travail à composition illimitée. L'époque où l'on répétait et ressassait des positions déjà connues est bien révolue. L'heure est maintenant à la négociation sincère où chacun est prêt à faire des concessions mutuelles, dans la ferme intention de voir aboutir le processus et de donner corps à la vision que nos dirigeants ont exposée dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1).

Pour que cela soit possible, il faut, selon nous, remplir préalablement trois conditions. D'abord, nous demandons que soit élaboré un texte plus succinct qui identifie ou du moins commence à recenser les points de convergence. À notre avis, la première mesure à prendre dans la préparation d'un tel texte consiste à recenser et à supprimer les répétitions et les

redondances, fâcheuse caractéristique du texte actuel. Il nous faut ensuite identifier et écarter les propositions qui n'ont aucune chance d'aboutir. Enfin, nous devons mettre en évidence et consolider les propositions qui sont les plus susceptibles de déboucher sur une solution.

Nous restons persuadés que, dûment mené à bien, le processus susmentionné nous permettra d'aboutir à un texte offrant de véritables options, ainsi que les États Membres l'ont demandé dans leur écrasante majorité dans une lettre en date du 23 décembre 2009. Nous sommes convaincus que des progrès sont possibles si l'on parvient à s'entendre sur le fait qu'une réforme fondamentale du Conseil passe par l'élargissement de ses deux catégories de membres, tout en faisant fond sur la convergence de vues qui existe quant aux méthodes de travail et aux relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Tout le monde s'accorde parallèlement sur la nécessité d'accroître la taille du Conseil.

En conclusion, ma délégation est disposée à continuer de participer aux négociations intergouvernementales, qui doivent aboutir à un Conseil de sécurité transformé, démocratique, représentatif, responsable et plus crédible. Avec la volonté politique nécessaire, la soixante-cinquième session pourrait être celle où cette vision se concrétise.

M. Husain (Canada) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale de tenir cette réunion importante. J'adresse également mes remerciements au Président du Conseil de sécurité pour la présentation du rapport annuel du Conseil de sécurité (A/65/2).

Ce document montre clairement qu'un large éventail d'enjeux complexes et importants, à la fois géographiques et thématiques, continuent de figurer à l'ordre du jour du Conseil. Or, ce sont là des enjeux qui non seulement suscitent des préoccupations, mais demeurent aussi pertinents pour l'ensemble des États Membres de l'ONU. C'est pourquoi le Canada se réjouit de cette occasion de faire connaître son point de vue sur ces questions ainsi que sur les discussions visant à réformer le Conseil de sécurité.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil a été saisi d'un certain nombre de questions cruciales, qui nécessitaient une action urgente. Il y a 10 mois seulement, un séisme destructeur frappait Haïti, ce qui a eu de graves conséquences pour la population et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en

Haïti (MINUSTAH). Étant donné l'ampleur de la destruction, la communauté internationale a dû unir ses efforts pour apporter sa contribution aux secours et à la reconstruction, et cela, dans les meilleurs délais possibles. S'agissant du Conseil, celui-ci a veillé à ce que la MINUSTAH dispose des ressources d'appoint suffisantes pour assurer la sécurité et apporter une aide, au bénéfice du Gouvernement haïtien, au lendemain immédiat du séisme. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire, de sorte que le Canada invite le Conseil et la communauté internationale élargie à continuer d'apporter le soutien dont la population haïtienne a tant besoin.

Le Canada salue en outre les renseignements contenus dans le rapport sur les activités du Conseil en ce qui concerne des régions géographiques d'une importance cruciale, y compris la situation en Afghanistan et au Moyen-Orient et les opérations de paix dans un certain nombre de pays africains, tels que le Soudan, la Somalie et la République démocratique du Congo.

Dans son rapport, le Conseil décrit également les avancées en matière de consultation des pays fournisseurs de contingents militaires et de police. Le Canada apporte son ferme soutien à ces efforts, étant entendu que des consultations efficaces et rapides sont essentielles pour susciter une adhésion plus large aux opérations de maintien de la paix.

Étant donné l'importance de ces opérations, le Canada a organisé une série de discussions informelles sur différents aspects des opérations de paix. Notre pays demande instamment au Conseil de continuer à accroître ses consultations, aussi bien sur des mandats précis que sur des enjeux thématiques plus généraux du maintien de la paix, auprès de l'ensemble de la communauté des Nations Unies. Le Canada continuera à favoriser un tel dialogue, tout particulièrement dans son rôle de président du Groupe de travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

L'année écoulée s'est également avérée importante pour ce qui est de la consolidation de la paix. Le Canada se réjouit du dialogue accru entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix. En ma qualité de Président de la Formation Sierra Leone, j'ai pu me rendre compte que le Conseil et la Commission pouvaient jouer un rôle mutuellement bénéfique dans la poursuite de la consolidation de la paix dans un pays qui se relève d'un conflit. Les enseignements tirés de la consolidation de la paix à ce

jour s'avéreront d'autant plus utiles qu'un nombre grandissant de pays figureront à l'ordre du jour de la Commission. Par conséquent, j'invite le Conseil à intensifier le dialogue avec la Commission au cours de la prochaine année.

Le Canada salue les progrès réalisés vers l'amélioration des méthodes de travail du Conseil, y compris la révision de la note du Président S/2006/507. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour accroître la transparence du Conseil. À titre d'exemple, dans le rapport, même si le Conseil de sécurité décrit en détail la portée des mesures prises à ce jour, il omet toujours de fournir une analyse des modalités et des raisons sous-jacentes aux décisions. Certes, il est difficile de préparer ce genre de rapport, mais cela aurait pour effet d'accroître la transparence du Conseil de sécurité, et lui permettrait de mieux rendre compte de ses activités à l'ensemble des États Membres.

(l'orateur poursuit en français)

La position du Canada sur la réforme du Conseil de sécurité est bien connue. Notre pays est fermement convaincu que, pour une réforme démocratique, responsable et transparente, il faut accroître le nombre de sièges électifs non permanents. Grâce à l'augmentation du nombre de membres élus, toutes les régions de la planète seront mieux représentées, tout particulièrement celles sous-représentées depuis longtemps, telle l'Afrique. De plus, les États auraient davantage la chance de siéger au Conseil, à intervalles réguliers.

Toutefois, en augmentant le nombre de sièges, il faut aussi veiller à ce que le Conseil de sécurité conserve une taille raisonnable, qui lui permette de prendre des mesures rapides et efficaces. Par ailleurs, il faut examiner attentivement comment améliorer ses méthodes de travail, voire imposer certaines restrictions à l'utilisation du droit de veto, tout particulièrement en ce qui concerne les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre ou les génocides.

En même temps, le Canada est conscient que ni sa position ni aucune autre position traditionnelle ne suscitent une adhésion suffisante de cette assemblée pour que de tels changements se concrétisent. Et il est peu probable que cela se produise dans un avenir proche.

C'est pourquoi le Canada demande instamment à tous les États d'envisager des compromis possibles. À titre d'exemple, notre pays estime que la solution intermédiaire mise en avant par la Colombie et l'Italie tente de concilier les différentes positions de telle sorte qu'elles jettent les bases d'un consensus.

Il est aussi possible d'envisager d'autres solutions. Le Canada demeure prêt à les examiner et à en discuter. Enfin, il exhorte toutes les parties aux négociations à s'attacher ensemble à trouver une solution de compromis qui réponde à l'intérêt bien compris de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

La séance est levée à 18 h 5.